



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2009

AGREGATION EXTERNE

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**Rapport de jury présenté par M. BERTSCH Jean
Président de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

<i>LISTE DES MEMBRES DU JURY.....</i>	3
<i>TEXTES.....</i>	5
<i>INFORMATIONS GENERALES</i>	11
<i>STATISTIQUES PAR EPREUVES</i>	12
<i>PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE.....</i>	14
<i>DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE.....</i>	17
<i>PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION.....</i>	20
<i>DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION.....</i>	22
<i>TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION.....</i>	25
<i>QUATRIEME EPREUVE D'ADMISSION.....</i>	38

Président du jury : Jean BERTSCH
Professeur des Universités

**« LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS
SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY. »**

SESSION 2009

AGREGATION EXTERNE D'EPS

Président:

M. BERTSCH JEAN PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS VERSAILLES

Vice président:

M. TEMPRADO JEAN-JACQUES PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS AIX-MARSEILLE

Secrétariat du concours:

M. GADUEL PASCAL PROFESSEUR EXPERT CRETEIL
 M. HALAIS DIDIER PROFESSEUR AGRÉGÉ CN VERSAILLES

<u>Titre</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Grade</u>	<u>Académie</u>
M.	ABAD	JEAN-LUC	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
M.	ALIX	PHILIPPE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES
M.	AUNEAU	GERARD	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	TOULOUSE
M.	BANCEL	NICOLAS	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	STRASBOURG
M.	BAUER	THOMAS	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
M.	BELEN	LUCIEN	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	MONTPELLIER
M.	BILLAT	ALAIN	IA-IPR	LA REUNION
MME	BION	FREDERIQUE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CLERMONT-FERRAND
M.	BODIN	DOMINIQUE	MAÎTRE DE CONFÉRENCES	RENNES
M.	BOLMONT	BENOIT	MAÎTRE DE CONFÉRENCES	NANCY-METZ
M.	BROUSSE	MICHEL	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	BORDEAUX
M.	CANVEL	ANDRE	PERSONNEL DE DIRECTION	RENNES
MME	CASSAGNE	MYRIAM	IA-IPR	TOULOUSE
M.	CHARPENTIER	VINCENT	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES
M.	CHARRIER	DOMINIQUE	MAÎTRE DE CONFÉRENCES	VERSAILLES
MME	COLLINET	CECILE	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	CRETEIL
MME	COUESDON	ISABELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	RENNES
M.	CURY	FRANCOIS	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	NICE
MME	DEBOVE	VERONIQUE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	BORDEAUX
MME	DEBU	BETTINA	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	GRENOBLE
M.	DELAMARCHE	PAUL	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	RENNES
M.	DELIGNIERES	DIDIER	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	MONTPELLIER
MME	DESCOINS	BEATRICE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES
M.	DESCOINS	PAUL-MARIE	PROFESSEUR EXPERT	VERSAILLES
M.	DURET	PASCAL	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	LA REUNION
MME	FILAIRE	EDITH	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	ORLEANS-TOURS
MME	GILLONNIER	FABIENNE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE
M.	GOUJU	JEAN LOUIS	MAÎTRE DE CONFÉRENCES	CRETEIL
MME	GREBEL	LAURENCE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE
MME	GUERBER WALSH	NICOLE	PROFESSEUR EXPERT	PARIS
MME	GUERIN	FLORENCE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	PARIS
MME	GUILLOUD	CORINNE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	STRASBOURG
MME	HOUZE	ANNE CLAIRE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	RENNES
M.	JUGNET	FREDERIC	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANTES
M.	KEMO	KEIMBOU DAVID	MAÎTRE DE CONFÉRENCES	VERSAILLES

M.	LAURENT	FRANCOIS	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	VERSAILLES
M.	LE HER	MICHEL	MAÎTRE DE CONFÉRENCES	GUADELOUPE
M.	LESTIENNE	FRANCIS	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	CAEN
M.	LETELLIER	THIERRY	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	REIMS
MME	LEVEAU	DANIELLE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANTES
M.	LOUVET	JEROME	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	GRENOBLE
M.	MAHEU	PHILIPPE	IA-IPR	AIX-MARSEILLE
M.	MAIK	FREDERICK	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	LILLE
MME	MARQUET	VIRGINIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	REIMS
M.	MICHOT	THIERRY	MAÎTRE DE CONFÉRENCES	RENNES
MME.	MOUCHNINO	LAURENCE	MAÎTRE DE CONFÉRENCES	AIX-MARSEILLE
M.	MOURIER	JEAN-LUC	IA-IPR	VERSAILLES
M.	NOUGIER	VINCENT	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	GRENOBLE
M.	PAPIN	BRUNO	MAÎTRE DE CONFÉRENCES	NANTES
M.	PESCHAIRE	MARCEL	PERSONNEL DE DIRECTION	CRETEIL
M.	QUIDU	MATTHIEU	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANCY-METZ
MME	REJWERSKI	MICHELE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NANCY-METZ
MME	RICORDEL	VALERIE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
MME	ROUSSEY	FREDERIQUE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	NICE
M.	SAINT-MARTIN	JEAN	MAÎTRE DE CONFÉRENCES	LYON
M.	SCHAULY	MATHIEU	PROFESSEUR AGRÉGÉ HC	STRASBOURG
MME	SILVESTRE	JULIA	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	CRETEIL
MME	SOURIAC-POIRIER	PATRICIA	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	BORDEAUX
M,	SYLLA	JEAN-PIERRE	DIRECTEUR DU CREPS	ORLEANS-TOURS
M.	TERRET	THIERRY	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	LYON
MME	THEZE	SANDRINE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	ORLEANS-TOURS
M.	THIRIET	PATRICE	MAÎTRE DE CONFÉRENCES	LYON
MME	TOURNY CHOLLET	CLAIRE	PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	ROUEN
M.	TREHET	BRUNO	IA-IPR	PARIS
M.	TRIBALAT	THIERRY	IA-IPR	LILLE
MME	VAUCELLE	ANNE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	TOULOUSE
MME	VILAIN	LAURENCE	PROFESSEUR AGRÉGÉ CN	PARIS

Épreuves d'admissibilité

Le programme des épreuves d'admissibilité publié au B.O. spécial n° 3 du 17 mai 2007, est reconduit pour la session 2009.

1. Première épreuve

Activités physiques et sportives et civilisations.

Dissertation ou commentaire d'un document écrit portant sur la mise en pratique et le développement des activités physiques et sportives : déterminants historiques, économiques, sociaux et culturels (durée de la dissertation ou du commentaire : six heures ; coefficient 2).

Programme.

Fonctions, Valeurs et Enjeux de l'école au XXe siècle (1920-1981) : place des activités physiques et sportives.

- Les pédagogies corporelles à l'école, entre discipline et libération ;
- L'éducation physique scolaire et les transformations des cultures technique et scientifique ;
- Les rapports entre l'économie, le sport, et l'EPS.

2. Seconde épreuve

Éducation physique et sportive et développement de la personne.

Les pratiques d'éducation physique et sportive en relation avec les connaissances scientifiques.

- L'effort, le goût de l'effort ; la gestion de l'effort et de la dépense énergétique ;
- Développement et acquisition des habiletés motrices chez l'enfant et l'adolescent ;
- Activité physique, santé et bien-être.

Épreuves d'admission

Epreuve n° 2

Athlétisme : Sauts et courses : vitesse-relais haies

Boxe française

Course d'orientation

Danse contemporaine

Football

Gymnastique aux agrès

Hand Ball

Musculation

Natation et Sauvetage

Tennis de Table

Epreuve n° 3

Escalade

Gymnastique au sol et saut de cheval

Tennis de Table

Volley-ball

Epreuve n° 4

Athlétisme (course de haies hautes)

Course d'orientation

Danse contemporaine

Judo

Épreuves d'admission

Évaluation des épreuves physiques

Le jury évalue la performance du candidat et la maîtrise de l'exécution en relation avec le niveau de performance. La note maximale de performance est en correspondance avec le niveau des champions de France « juniors UNSS » de la discipline apparentée la plus proche.

Déroulement des épreuves

Épreuve n°3

Cette épreuve comporte :

- Une partie obligatoire pour laquelle le candidat est tenu de se conformer aux modalités définies pour chaque activité.
- Une partie facultative au cours de laquelle le candidat peut demander une prise de vue complémentaire destinée à étayer son commentaire dans la limite du temps prescrit.

Le matériel utilisé est celui mis à la disposition par l'organisation du concours.

Dans les activités qui le nécessitent (judo, tennis de table, volley-ball) des partenaires de bon niveau sont mis à disposition par l'organisation du concours.

a- Conditions générales d'enregistrement.

Pour chaque activité, le candidat est amené à effectuer sa prestation selon les conditions générales fixées par la présente note :

- la prestation est enregistrée au magnétoscope ;
- l'enregistrement est réalisé avec une unité vidéo portable grand public ;
- sont exclus le travelling mécanique et les prises de vues verticales ;
- le jury est placé dans la zone d'évolution de l'opérateur vidéo.

b- Prise de vue complémentaire.

La prise de vue complémentaire porte sur des éléments au choix du candidat dans la limite du temps prescrit et des possibilités techniques de l'enregistrement. Le choix de la séquence, la taille du plan, la nature du cadrage et le placement de l'opérateur vidéo sont à l'initiative du candidat. Il reçoit, dès le début de l'épreuve, une fiche normalisée qu'il renseigne et signe, afin de donner à l'opérateur vidéo, avant l'enregistrement, les instructions nécessaires. Attention en gymnastique, au sol et saut de cheval, une seule vue complémentaire est autorisée.

c- Examen de la prestation.

Durant la phase de visionnement, qui ne peut excéder 10 minutes et dont il dirige le déroulement, le candidat prend connaissance en même temps que le jury de l'enregistrement de sa prestation. Cet enregistrement est à la disposition du jury et du candidat durant l'entretien.

d- Les épreuves.

• Escalade

Le candidat réalise deux voies qu'il choisit parmi un ensemble proposant des difficultés allant de 5B à 7C.

La durée de la prestation n'excède pas 7 minutes dans chacune des voies.

Conditions techniques de l'épreuve :

- L'épreuve se déroule sur une structure artificielle.
- La prestation du candidat est enregistrée *en plan moyen élargi*, du début à la fin de la voie. L'enregistrement est arrêté lors du repos du candidat sur la corde après une chute.
- L'opérateur vidéo est placé à environ 10 mètres en arrière du mur d'escalade.

- **Gymnastique au sol et saut de cheval**

L'épreuve comporte obligatoirement deux agrès : sol et saut de cheval.

Le candidat choisit l'ordre de passage sur les agrès.

- ✓ **Sol**

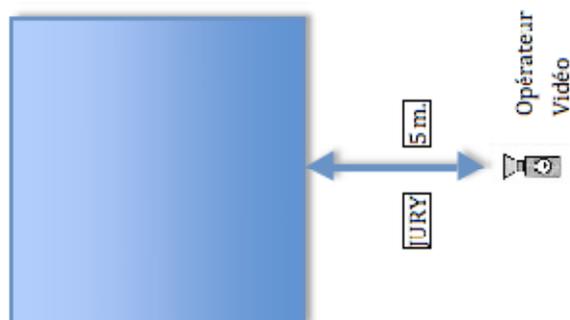
Chaque candidat présente au jury un exercice au sol de six éléments minimum et de dix éléments maximum. La durée de cet exercice sera comprise entre 50 secondes et 1 minute 30 secondes. L'accompagnement musical, enregistré sur deux supports différents (CD, MP3, clef USB), est obligatoire pour les candidates. La valeur de la difficulté des éléments réalisés sera déterminée en référence à la grille UNSS « GYM » 2008-2012 et au code FIG 2005 (difficultés code UNSS : A et B valeur 0.2 point, C et D valeur 0.3 point. Difficultés code FIG: A valeur 0.4 point, B valeur 0.5 point, C valeur 0.6 point, D valeur 0.7 point).

Exigences de combinaison :

- Pour les candidats, 2 séries acrobatiques différentes d'au moins 2 éléments acrobatiques directement enchaînés, 1 élément statique ou en force en appui sur les bras.
- Pour les candidates, 2 séries acrobatiques différentes d'au moins 2 éléments acrobatiques directement enchaînés, 1 passage gymnique d'au moins 2 éléments gymniques différents liés directement ou indirectement.

Conditions techniques de l'épreuve :

- Matériel conforme aux normes FIG.
- La prestation du candidat est enregistrée en *plan moyen élargi* et en continu.
- l'opérateur vidéo se place sur une ligne perpendiculaire au praticable et distante d'environ 5 mètres.



- ✓ **Saut de cheval**

Chaque candidat effectue deux sauts, identiques ou différents.

La valeur de la difficulté du saut est déterminée en référence au code de pointage UNSS 2008-2012

Conditions techniques de l'épreuve :

- Matériel conforme aux normes UNSS 2008-2012 « niveau lycée ».
- La prestation du candidat est enregistrée en *plan moyen élargi* et en continu depuis le départ de la course d'élan jusqu'à la réception.

- L'opérateur vidéo se place à environ 5 mètres du tapis de réception, sur une ligne perpendiculaire passant à 1 mètre en arrière de la table de saut.



- **Tennis de table.**

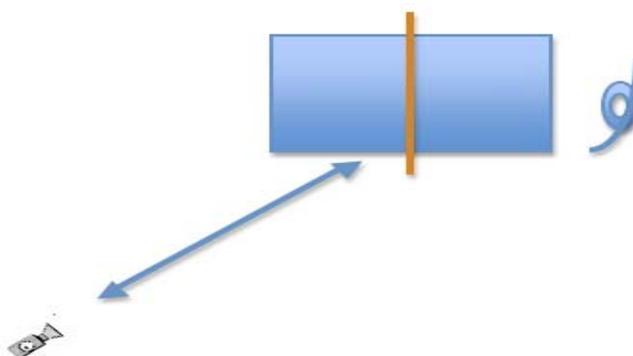
La prestation physique, en 1 contre 1, d'une durée de 20 minutes est composée de deux séquences de jeu de 7 minutes, entrecoupées d'une période de repos de 6 minutes.

Le candidat peut être confronté à un adversaire différent lors de la deuxième séquence de jeu.

Des consignes peuvent être données par le jury à (ou aux) l'adversaire(s).

Conditions techniques de l'épreuve :

- Matériel conforme aux normes FFTT.
- La prestation du candidat est enregistrée en *plan moyen élargi, en plongée (3 à 4 mètres de hauteur)* et en continu.
- l'opérateur vidéo se place à environ 6 mètres en arrière sur une ligne diagonale passant par l'angle de la table (coté réception coup droit du candidat) et le milieu du coté de la ½ table adverse. Durant la première séquence, le candidat est filmé de face. Durant la deuxième séquence, le candidat change de côté et est filmé de dos.



- **Volley-ball.**

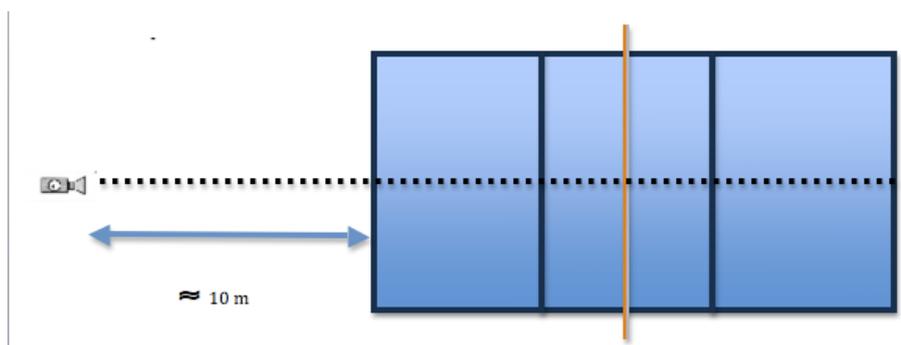
La prestation physique, en 4 contre 4, d'une durée de 20 minutes est composée de deux séquences de jeu de 7 minutes, entrecoupées d'une période de repos de 6 minutes.

Le candidat peut orienter les actions par des consignes à ses partenaires.

Des consignes peuvent être données par le jury à l'équipe adverse.

Conditions techniques de l'épreuve :

- Terrain réglementaire de 9 m x 18 m.
- Hauteur du filet 2.43 m pour les candidats, 2.24 m pour les candidates.
- Le joueur au service est considéré comme joueur arrière.
- Le jeu du joueur arrière est traditionnel (pénétration, attaque depuis la zone arrière) : il ne peut ni contrer ni attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.
- La prestation du candidat est enregistrée en *plan de ½ ensemble en plongée (3 à 4 mètres de hauteur)* et en continu.
- L'opérateur vidéo se place à environ 10 mètres en arrière du terrain dans le prolongement de l'axe longitudinal. Durant la première séquence l'équipe du candidat est filmée de face, puis de dos durant la deuxième séquence.



Épreuve n°4

- **Athlétisme (course de haies hautes)**

L'épreuve est régie par les règlements FIA et UNSS catégorie junior.

- Le candidat effectue un 110 m haies (hauteur des haies : 1,00m, intervalle entre les haies : 9,14 m, distance entre le départ et la 1^{ère} haie : 13,72 m, distance entre la dernière haie et l'arrivée : 14,02 m).
- La candidate effectue un 100 m haies (hauteur des haies : 0,84 m, intervalle entre les haies : 8,50 m, distance entre le départ et la 1^{ère} haie : 13,00 m, distance entre la dernière haie et l'arrivée : 10,50 m).

- **Course d'orientation.**

Le candidat effectue une course au score d'une durée maximale de 30 minutes.

Le dispositif construit dans un périmètre adapté, comprend entre 16 et 24 postes classés en 4 niveaux de difficulté (difficulté : 1, 2, 3, 4 points) et distribués en 4 postes au minimum par niveau. La difficulté de chaque poste s'établit en fonction de ses caractéristiques, de son éloignement par rapport aux lignes directrices et de la distance de course qu'il impose.

Les postes sont répartis de manière homogène dans l'espace délimité et par rapport à un point central. Le code d'identification de chaque poste est précisé uniquement sur la carte-mère.

Avant l'épreuve le candidat dispose d'un maximum de 5 minutes pour reporter sur sa carte la position des postes en se référant aux définitions mises à sa disposition et aux points attribués.

- **Danse.**

Le candidat présente au jury un solo d'une durée comprise entre 5 et 6 minutes, développant un propos artistique soutenu par des choix esthétiques, dans un espace scénique de 9 mètres de profondeur et de 11 mètres d'ouverture.

La prestation du candidat peut s'appuyer sur un monde sonore qui, dans ce cas, sera enregistré sur deux supports différents (CD, MP3 ou clef USB).

- **Judo.**

L'épreuve se déroule en 2 temps sur un tatami aux normes fédérales.

- 1^{er} temps : Le candidat dispose de 5 minutes de prestation physique en duo (yaku soku geiko) avec l'un des partenaires mis à sa disposition. Durant cette période, le jury évaluera les systèmes d'attaque et de défense préférentiels du candidat, les opportunités, la continuité et la complémentarité des actions dans sa pratique du judo.
- 2^{ème} temps : Une prestation physique doit permettre de juger l'efficacité du candidat en situation d'opposition : la candidate effectue deux randori de 3 minutes, le candidat effectue deux randori de 4 minutes.

Les deux randori sont entrecoupés d'une période de repos de 5 minutes.

INFORMATIONS GENERALES

NOMBRE DE POSTES MIS AU CONCOURS:

15

	INSCRITS	%	ADMISSIBLES	%	ADMIS	%
Femmes	209	39.14%	16	40.00%	7	46.67%
Hommes	325	60.86%	24	60.00%	8	53.33%
TOTAUX	534		40		15	

NOMBRE DE CANDIDATS AYANT COMPOSE AUX DEUX ECRITS:

185

TOTAL ET MOYENNE DU DERNIER ADMISSIBLE:

56.00

9.33

MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES:

11.55

TOTAL ET MOYENNE DU PREMIER ADMIS:

207.75

14.84

TOTAL ET MOYENNE DU DERNIER ADMIS:

(15ème)

141.25

10.09

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS:

12.51

STATISTIQUES PAR EPREUVE

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

MOYENNE DES CANDIDATS NON ELIMINES	6.18
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	10.59

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

MOYENNE DES CANDIDATS NON ELIMINES	6.43
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	12.03

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS	9.51
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	12.70

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS	9.85
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	13.37

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS	8.38
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	10.70

	Nombre de notes	Moyennes
ESCALADE	9	8.22
GYMNASTIQUE	8	9.06
TENNIS DE TABLE	16	8.27
VOLLEY-BALL	6	8.04

QUATRIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS	8.59
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	9.38

	Nombre de notes	Moyennes
COURSE D'ORIENTATION	12	7.46
COURSE DE HAIES HAUTES	9	7.03
DANSE	14	10.57
JUDO	4	8.00

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Sujet : La violence constitue aujourd'hui un thème social et politique majeur qui marque profondément l'école et la société. Dans quelle mesure et avec quelles conséquences l'éducation physique a-t-elle pris en compte les problématiques de production et de contrôle de la violence dans le champ scolaire depuis 1945 ?

1) Commentaires sur les attendus du sujet

Le sujet posé cette année interrogeait les rapports de l'école et de l'EP à la violence à travers deux prismes, sa production et son contrôle. Il s'inscrivait clairement dans les attendus du programme (rôle, valeurs, fonctions de l'école) et proposait une entrée plus directe sur l'item 1 (éduquer, libérer et/ou contraindre). Il est bien entendu que d'autres lignes du programme pouvaient être très largement mobilisées. Par exemple, l'item 2, concernant les cultures scientifiques et techniques, pouvait permettre au candidat de réinterroger la place du discours normatif de la technique (sportive ou gymnique) en EPS. La logique sportive qui s'impose à l'école ne porte-t-elle pas en elle-même le ferment d'une forme de violence sur les corps ? De la même manière, les enjeux économiques qui marquent non seulement le sport, l'EP mais également l'école ne constituent-ils pas des cadres de la violence qui s'insèrent dans le système scolaire (rapports de forces politiques, économiques et syndicaux, suppressions de moyens horaires et matériels, etc.) ?

Le point de départ étant 1945, il convenait d'abord de maîtriser le contexte historique en lien avec le problème posé et les différentes formes de violences s'exerçant alors sur la société française.

La phrase introductive obligeait les candidats à renverser la proposition et à se demander si le fait que la violence constitue aujourd'hui un thème social et politique majeur qui marque profondément l'école et la société est un phénomène nouveau ou si, à l'inverse, cette question avait déjà été prise en compte dans ses deux dimensions (production et contrôle) par l'EP entre 1945 et 1981 ? Par ailleurs, la notion de violence(s) devait être discutée, définie et historicisée, ce qui aurait dû aboutir à prendre en considération ses multiples facettes.

Une déclinaison simple du sujet consistait à suivre l'appréhension de la question du contrôle et de la production de la violence à travers leur prise en compte différentes dimensions de l'EPS scolaires d'une part dans les discours et/ou conceptions et, d'autre part, les pratiques professionnelles, ce qui permettait d'en mesurer le degré d'influence. Elle ne pouvait cependant constituer la seule et unique grille de lecture. D'autres institutions prennent également en compte ces problématiques (centres d'éducation, etc.).

Une première période pouvait être repérée comme la fin de la « disciplinarisation » visible des corps et d'une violence admise qui s'exerce verticalement. La discipline est ici celle de l'ordre, du redressement et de la régénération des corps. Elle encadre et régule de manière autoritaire les débordements, les faiblesses et les violences des élèves. L'EP est un moyen plus ou moins efficace, plus ou moins « dur » au service d'une fin : l'ordre scolaire dans une société pour laquelle l'école unique n'est pas encore une réalité. L'école produit une certaine forme de violence en cherchant à réguler des élèves. Il s'agit d'une forme d'exercice de violence légitime et légitimée. Des auteurs comme Foucault, Vigarello, Fauché, etc. auraient pu venir étayer ces thèses.

Une deuxième période permettait d'aborder la phase de transition durant laquelle se modifient et sont conceptualisés les rapports à l'autorité, au chahut, mais également la période durant laquelle se défont les assurances qui jusqu'alors garantissaient aux acteurs de l'EP une visibilité et un rôle précis dans l'école. Celui du contrôle visible des corps et des énergies. Dans une société de la contestation où fleurissent des formes de négociation impensables auparavant, dans une société marquée par la massification de l'enseignement et les premiers pas du collège unique, c'est autant la recherche d'une place nouvelle, d'une reconnaissance scolaire que les interrogations identitaires des enseignants qui déterminent une profession et ses cadres à investir le domaine éducatif par de nouvelles entrées. Pendant que la violence se définit au travers de nouveaux repères, surgissent en EPS les premières réflexions qui intègrent une nouvelle dynamique de rénovation de ses contenus. Contrairement aux idées reçues, toutes les formes de production et de contrôle n'ont pas totalement disparu au profit de nouvelles formes pédagogiques. Ainsi, comme quelques auteurs l'ont montré, certaines formes d'enseignement technique et sportif peuvent être analysées comme une forme de violence sur les corps (Bernard, Brohm, Denis, Pujade-Renaud, Rauch, etc.).

La troisième période qui se dessine est celle de la reconnaissance des violences scolaires par l'institution et des propositions de traitement. Les violences symboliques consécutives à la mise en

place de l'école unique sont de plus en plus questionnées (Bourdieu et Passeron, Les Héritiers, 1964 ; La reproduction, 1971 ; Baudelot et Establet, L'école capitaliste en France, 1971).

Pendant que la sphère politique commence à prôner idéologiquement le recours au sport comme contre-feu à la violence des banlieues, alors que le message politique se résume finalement à rechercher des moyens permettant de civiliser des jeunes semble-t-il moins respectueux de l'ordre que leurs aînés. De ce point de vue, les membres du jury constatent l'absence quasi généralisée de toute étude portant sur l'histoire de la jeunesse en France alors qu'à la même époque est créé un ministère de la jeunesse et des sports. Les acteurs de l'éducation physique, confrontés aux prémises des violences scolaires d'aujourd'hui, envisagent le problème dans des perspectives originales. La violence n'est finalement pas le repoussoir scolaire que l'on pourrait imaginer mais peut être bien un contenu de formation, une occasion supplémentaire de tendre à une forme de reconnaissance de l'expertise disciplinaire de l'éducation physique au cœur l'école (Josse). A ce titre, la rédaction du Livre Blanc sur la jeunesse par F. Missoffe, alors ministre de la jeunesse et des sports, méritait une attention particulière.

D'autres entrées étaient aussi possibles. par exemple, tout au long de ces périodes des violences discriminatoires, sociales, de genre restent exercées de manières flagrantes ou diffuses (Terret, Sohn).

2) Commentaires sur les productions des candidats

D'une manière générale le jury a noté un manque de culture générale et de culture spécifique relative à la violence qui explique la faiblesse quasi générale à pouvoir problématiser et contextualiser de manière claire et précise le sujet. Le jury attendait des copies d'agrégation une très bonne connaissance des travaux historiques et sociologiques généraux et sur l'EPS ainsi qu'une analyse intelligemment problématisée. En aucun cas un discours général sur l'EPS et des réponses approximatives ne peuvent remplir les exigences de ce concours.

Le jury a pu identifier 4 types de copies.

Un premier groupe, le plus volumineux, est caractérisé par des copies extrêmement faibles mais aux profils différents. La plupart ne dépassent pas l'introduction. D'autres font de la violence un thème générique qu'elles ont du mal à analyser et contextualiser dans les deux dimensions proposées par le sujet (production et contrôle). D'autres enfin ont été considérées comme hors période car dépassant trop largement les bornes du programme limitées à 1981.

Un second groupe est constitué de copies dans lesquelles des éléments des IO sont présentés avec une précision variable et où les différentes conceptions de l'EP sont repérées. Toutefois, aucune relation n'est faite avec le contexte économique, politique et social qui marque les transformations sociétales tout au long de la période concernée. Dans la plupart des copies un traitement du contrôle est privilégié au détriment de la production. D'autres développent assez longuement la première période facilement repérable mais ont du mal à cerner les autres transformations/périodes possibles. Le traitement du sujet reste beaucoup trop chronologique.

Un troisième groupe de candidats, beaucoup moins nombreux que les précédents, montre une bonne maîtrise des différents éléments constitutifs de l'EP/EPS. Ils définissent assez clairement la notion de violence sans toutefois toujours arriver à décliner les items repérés. Dans ce groupe s'affirme une connaissance moyenne de la bibliographie (concernant l'EP et l'histoire générale de la France durant la période considérée), avec une adéquation parfois problématique entre les ouvrages ou sources citées et le propos du candidat (démonstration non problématisée des connaissances bibliographiques). L'analyse reste cependant trop superficielle ou pas assez contextualisée. Quelques références scientifiques sont utilisées d'une manière incomplète ou pas assez argumentées dans leur relation à la problématique développée. En outre, on constate un décalage parfois important entre l'introduction, qui aborde d'une manière satisfaisante les notions employées dans le sujet, et les développements qui privilégient encore trop une conception narrative de l'histoire de l'EPS.

Un quatrième groupe, composé des meilleures copies, propose une analyse fine du sujet et de la violence déclinée et examinée dans des registres différents qui font apparaître des ruptures en proposant une lecture sur le mode de la production et de la gestion de la violence. Les références nombreuses mais justifiées sont utilisées à bon escient et viennent enrichir la réflexion en donnant du

recul et de la profondeur à l'analyse. Toutes ces copies font apparaître une bonne connaissance/maîtrise/articulation des transformations culturelles, sociales et sociétales au regard du sujet proposé. Dans ces copies, on trouve en particulier une compréhension fine de la complexité des positions des acteurs, qui ont, par exemple et à chaque époque, des perceptions différenciées de ce qu'est peut-être la violence et de ce que doit être l'EPS.

3) Recommandations

Les recommandations suggérées dans le rapport de l'an passé restent valables pour l'écrit 1 de cette année.

Le jury souhaite rappeler que cet écrit nécessite des candidats une habitude de la dissertation et un entraînement à une réflexion en temps limité à partir de formulations très diverses de sujets. Il estime qu'une réflexion sur les termes du sujet doit être menée dès l'introduction par les candidats mais que leur définition éventuelle n'a de sens que si elle rend plus intelligible la suite du devoir.

Le jury souligne aussi, comme l'an dernier, l'importance de disposer à la fois d'un corpus solide et varié de connaissances sur l'histoire de l'éducation physique et sur les cadres théoriques mobilisables, mais aussi sur l'histoire générale de la société française, permettant une contextualisation plus fine. A cet égard, il est toutefois regrettable à ce niveau que des candidats citent des manuels de préparation aux concours là où l'on attendrait des travaux historiques, sociologiques ou économiques de première main. Il est également dommageable de trouver des devoirs où la quantité des références citées, voire leur plaquage souvent artificiel, tient lieu de maîtrise des travaux utilisés. Par ailleurs, les erreurs grossières invalident la démonstration. **Les références doivent venir explicitement étayer et renforcer la démonstration. Elles doivent de ce fait être parfaitement maîtrisées.**

Dans une épreuve de ce type, le rappel du contexte dans lequel s'inscrit un sujet est impératif. Toutefois, les candidats doivent s'efforcer de mobiliser essentiellement les éléments directement utiles au traitement qu'ils ont choisi. Les longues présentations d'une période présentent peu d'intérêts si des liens explicites avec le sujet ne sont pas réalisés.

L'agrégation sanctionne aussi une compétence à utiliser les connaissances au service d'une démonstration. Un devoir descriptif, même très bien documenté, ne saurait remplacer l'administration bien conduite de la preuve. Toutefois, de nombreux candidats semblent inscrire leurs réflexions dans des cadres de pensée rigides et systématiques, s'autocensurant même dans leurs analyses, alors que l'originalité d'une approche, la singularité d'une structuration, la pertinence des questions posées sont préférables à la répétition de schémas pré-pensés.

Enfin, l'épreuve de l'agrégation comporte un programme précis que les candidats doivent respecter les limites temporelles du programme.

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Avant d'entrer en détail dans l'analyse du sujet de la session 2009, il convient de rappeler à nouveau, comme lors de la session 2008, quelques éléments de méthode et de stratégie pour la préparation à l'épreuve 2. Il est conseillé aux candidats de lire également le rapport 2008.

Eléments généraux concernant la session 2009

Comme lors des sessions précédentes, de nombreux candidats semblent avoir composé « pour voir » et présentent une copie « passe-partout », qui disserte de façon très générale sur les différents thèmes du programme. Pour une grande partie des autres candidats, on constate une forte tendance à considérer le concours d'agrégation externe comme un « super CAPEPS ». Une bonne copie de CAPEPS ne peut satisfaire, telle quelle, aux exigences de l'agrégation externe. En particulier, il ne suffit pas de se référer à la littérature didactique courante, qui entretient avec les connaissances scientifiques des rapports distanciés et souvent teintés d'idéologie. Une argumentation basée sur des connaissances scientifiques récentes et de première main est indispensable pour espérer se situer dans le premier tiers des copies. Le jury attend des candidats qu'ils fassent la démonstration qu'ils sont de véritables professionnels de l'acquisition des habiletés motrices utilisée à des fins éducatives. Une telle démonstration ne peut aboutir valablement sans s'appuyer, d'abord et avant tout, sur des connaissances scientifiques avérées. Les candidats peuvent accéder à ces références par le biais des actes de colloques, revues et ouvrages scientifiques. Par ailleurs, l'utilisation des connaissances scientifiques doit être maîtrisée, adéquate et pertinente. Sur le plan du contenu, les méprises, erreurs ou méconnaissance des auteurs de référence et les différents modèles théoriques sont encore trop nombreuses. De plus, dans chaque champ disciplinaire, il peut exister des théorisations différentes. Celles-ci ne peuvent pas être ignorées par les candidats. Bien maîtrisées, elles peuvent servir à relativiser où au contraire à enrichir l'argumentation.

Trop de copies s'engagent encore dans une discussion du sujet sans en avoir précisément défini les concepts centraux. Cette approche ne permet pas d'entrer véritablement dans les exigences spécifiques de l'épreuve et, notamment, la mobilisation de connaissances scientifiques approfondies et leur articulation avec les problématiques actuelles de l'EPS. De façon générale, le jury regrette le manque de culture générale et de connaissances d'un grand nombre de candidats.

Beaucoup de candidats livrent l'intégralité ou presque de leurs connaissances sur un thème donné, comme pour s'en débarrasser avant de passer à autre chose. Or, il s'agit bien de prélever dans un corpus de connaissances, celles qui sont utiles et nécessaires pour problématiser le sujet ou argumenter au cours du développement. Rappelons également que l'enseignant d'éducation physique et sportive a vocation à être un spécialiste du comportement. A ce titre, il doit savoir expliquer clairement comment ses connaissances sur les processus à un niveau « micro », obtenues souvent au moyen de technologies sophistiquées en laboratoire ou sur le terrain, lui permettent de comprendre et d'identifier les comportements observables dans les situations naturelles et leurs transformations. Comme lors de la session 2008, les candidats négligent encore trop souvent la description des indicateurs comportementaux qui permettent de rendre tangible les processus sous-jacents, qui sont inobservables directement par l'enseignant.

Un élément incontournable de l'épreuve 2 est la contextualisation des données scientifiques dans le cadre de l'éducation physique et sportive, au collège et au lycée. Celle-ci résulte nécessairement du croisement entre les connaissances scientifiques, les éléments contenus dans les textes officiels et les sources bibliographiques professionnelles.

S'agissant d'une épreuve écrite, il est attendu des candidats qu'ils sachent extraire l'essentiel d'une situation d'enseignement. Les longues descriptions de situations pédagogiques sont, en règle générale, à éviter.

Comme lors de la session 2008, le jury constate que dans les meilleures copies, le soin apporté à l'écriture va souvent de pair avec la clarté de la démonstration.

Eléments concernant le sujet de la session 2009

Le sujet proposé s'inscrivait pleinement dans le cadre du programme de l'épreuve. Les candidats devaient le lire dans cet esprit. Certains sont passés à côté du concept de transfert pour ne traiter que les aspects épistémologiques de l'utilisation des connaissances scientifiques dans le cadre de l'EPS.

Le sujet nécessitait de définir et de préciser en préambule ce que l'on peut entendre par « transfert » dans les différents domaines concernés : les habiletés motrices, les capacités énergétiques, les connaissances, les compétences, les attitudes. Le jury a relevé des lacunes importantes dans les connaissances supports qui auraient permis de distinguer ces différents domaines et d'identifier ce qui pouvait faire l'objet d'un transfert éventuel.

Dans de (trop) nombreuses copies, la différence entre comportement et apprentissage n'apparaît pas assez clairement ce qui a conduit certains candidats à s'éloigner du sujet. Cette distinction est pourtant centrale dans la problématique du transfert. Le jury rappelle que, bien maîtrisée, les connaissances sur l'apprentissage permettent de montrer comment il est possible de transformer les comportements en sollicitant les processus cognitifs, sensorimoteurs et motivationnels. Elles permettent également de traiter les effets de son organisation et constituent donc une base indispensable dans le cadre de l'épreuve 2. La session 2009 a montré que, dans l'ensemble, les connaissances que possèdent les candidats dans ce domaine étaient insuffisantes pour un concours d'agrégation en EPS. On ne peut espérer en effet problématiser de façon pertinente la question du transfert si l'on ne maîtrise pas parfaitement les modèles théoriques relatifs à l'apprentissage.

Le concept de transfert a un contour très précis dans la littérature scientifique, principalement au niveau de l'influence d'un apprentissage antérieur sur un apprentissage futur. Les travaux réalisés dans la lignée de la théorie du schéma de Schmidt ne pouvaient ici être ignorés, et notamment ceux concernant l'influence de la variabilité des conditions d'apprentissage sur l'adaptabilité des programmes moteurs généralisés. On pouvait aussi évoquer les travaux concernant l'interférence contextuelle, une autre ligne de recherche issue de la théorie du Schéma. Plus largement, le "transfert" pouvait être analysé en terme de généralisation d'acquisitions locales à des situations différentes dans la même activité ou dans des activités voisines. La théorie des bases de connaissances pouvait ici être exploitée de manière intéressante. Enfin, le problème du réinvestissement à l'extérieur de l'École et sur le long terme pouvait constituer un troisième niveau de lecture. La problématique de la construction des compétences terminales pouvait alors devenir centrale.

La plupart des candidats se sont focalisés exclusivement sur le transfert d'apprentissage des habiletés motrices ce qui les a conduit à passer à côté des autres dimensions du sujet. Pourtant, la notion stricte de transfert d'apprentissage pouvait être élargie, à condition d'expliquer et de justifier cette démarche. Notamment, distinguer les notions de transfert et de réinvestissement était une étape incontournable sur laquelle malheureusement peu de candidat se sont attardés. Faute de s'être livré à cette réflexion préalable, bon nombre de candidat ont rencontré des difficultés pour contextualiser leurs connaissances, c'est-à-dire les réinvestir dans une problématique propre à l'EPS.

Un autre niveau de problématisation consistait par exemple, en s'appuyant sur des connaissances scientifiques pluridisciplinaires, à poser le problème du transfert des capacités physiologiques, des habiletés motrices et des savoir-être. Ici, il était essentiel de montrer comment les échelles de temps occupent une place centrale dans la problématique du transfert, selon que l'on envisage celui-ci dans le cadre de la leçon, du cycle, entre les APSA, de l'école vers des pratiques à l'extérieur de l'école, ... De ce point de vue, il est surprenant et inquiétant qu'un si grand nombre de candidats éprouvent des difficultés pour problématiser un sujet sur une thématique qui est pourtant au centre de la réflexion et des textes qui fondent l'EPS.

De même, le statut des APSA dans la problématique du transfert ne pouvait pas être oublié dans le questionnement. Cela devait conduire les candidats à montrer qu'ils maîtrisent l'analyse scientifique des objets culturels qui servent de supports à leurs pratiques.

Le jury remarque que dans la plupart des copies, les connaissances sur les développements de l'enfant et sur l'adolescent sont plutôt superficielles. Ces connaissances sont pourtant un des éléments de la contextualisation en EPS.

Sur un plan général, à travers le rôle du transfert en EPS, le sujet incitait à mettre en perspective les grands courants de pensée qui traversent ou ont traversé l'EPS. Cette « culture générale de l'EPS » est également un des éléments qui permet de prendre le recul nécessaire pour comprendre comment évoluent en parallèle les connaissances scientifiques actuelles et les voies de leur contextualisation en EPS.

EPREUVES D'ADMISSION

1. SENS DE L'EPREUVE

1.1 Nature de l'épreuve

L'épreuve est définie par l'arrêté du 27 avril 1995 (BOEN n°21 du 25 juin 1998). Le candidat est amené à réfléchir sur la place et le rôle de l'enseignement disciplinaire dans un contexte éducatif singulier qui lie un établissement public local d'enseignement (EPL) aux différentes dimensions de son environnement.

1.2 Cadre de l'épreuve

Il est rappelé aux candidats que la forme de cette épreuve décline trois grandes périodes : le travail en loge d'une durée de 4 heures durant lequel le candidat doit construire sa prise de parole (le candidat dispose au maximum de 5 posters), un exposé de 30 minutes sans être interrompu, puis un échange avec le jury de 30 minutes maximum.

1.3 Attendus de l'épreuve

La prestation du candidat constitue une unité composée d'une réponse argumentée à la question posée d'une part et d'un dialogue avec le jury d'autre part.

A partir des données contextuelles tant internes qu'externes d'un établissement donné avec ses structures et ses modes de fonctionnement, il s'agira de produire un diagnostic et de formuler des propositions en vue de répondre à la question posée.

2. CADRE DE L'ANALYSE

Cette épreuve sollicite la capacité du candidat à engager les évolutions et transformations de l'EPS dans la relation d'un établissement avec son environnement.

Elle nécessite un engagement professionnel qui combine :

- une posture de cadre appartenant à la fonction publique impliquant une déontologie professionnelle (y compris le respect des valeurs républicaines qui fondent les politiques éducatives) ainsi qu'une capacité décisionnelle en situation.
- une vision stratégique du pilotage d'une discipline d'enseignement au sein d'un établissement scolaire inséré dans un environnement singulier
- des connaissances actualisées des politiques éducatives nationales et territoriales ainsi que celles liées à l'organisation du système scolaire
- une culture générale susceptible de nourrir la réflexion et le dialogue.

Cet engagement est apprécié aux différentes étapes de l'épreuve.

Les très bons candidats ont montré leur capacité à analyser un environnement complexe au regard de la question posée. Ils ont mobilisé les indicateurs nécessaires et pertinents pour proposer une réponse argumentée et justifiée. Ils ont positionné leurs propositions dans une temporalité et des priorités. Au cours de l'entretien, ces candidats ont su établir des liens entre leurs propositions et les connaissances nécessaires, issues ou non des éléments du dossier.

Par contre, le jury a regretté que certains candidats restent encore sur des canevas pré établis, appuyés par exemple sur l'idée d'une problématique qui n'est en fait que la redite de la question posée. Ces candidats abordent souvent des notions et des éléments non maîtrisés, que ce soit du point de vue institutionnel ou scientifique.

Par ailleurs, il n'est pas acceptable que certains candidats fassent usage de propositions « prêt à porter » qui renvoient plus à des tendances pédagogiques ou didactiques qu'à une véritable analyse contextualisée. L'usage de références théoriques ne doit intervenir qu'à bon escient, en soutien nécessaire d'un argument ou d'une proposition.

3. RECOMMANDATIONS

Le jury recommande aux candidats :

- De prendre le temps d'analyser la question posée pour éviter des éléments de hors sujet.
- D'étudier le dossier à partir du filtre de la question.
- De bien centrer l'analyse sur le champ prioritaire de l'Oral 1, c'est à dire la relation entre l'EPS, l'établissement et le contexte environnemental.
- D'organiser des propositions cohérentes et reliées tant entre elles qu'aux axes d'analyse
- De prendre en compte toutes les conséquences induites par une proposition, que ce soit du point de vue éthique, financier ou juridique.
- D'être en position d'anticiper les risques et les obstacles possibles à la mise en œuvre des propositions
- De prévoir l'évaluation des effets attendus

Enfin, quelques points sont rappelés pour l'entretien

- L'entretien est un dialogue professionnel ouvert et non une interrogation comportant des « pièges » pour les candidats.
- Le jury est sensible à l'authenticité et l'acceptation, par le candidat, de ses propres limites.

4. CONCLUSION

L'épreuve d'Oral 1 sélectionne des candidats qui répondent aux exigences requises d'un cadre de l'éducation nationale. Le candidat doit faire la démonstration qu'il est en capacité de porter sa discipline et d'en élargir le rayonnement, tant au sein de l'établissement que de l'environnement et ce, au service des acquisitions scolaires.

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION

Après une analyse détaillée de la session 2009, le rapport rappellera quelques éléments de stratégie et de méthodologie pour la préparation à l'épreuve de l'oral 2.

1. Analyse de la session 2009

Comme lors des sessions précédentes, les prestations des candidats s'échelonnent sur un large continuum de notes, reflétant des niveaux de préparation et de prestation bien différenciés.

Dans la continuité des constats opérés pour la session 2008, les meilleures prestations sont celles où les candidats ont présenté une leçon d'EPS problématisée, étayée par une maîtrise avérée des connaissances scientifiques, institutionnelles et professionnelles, concrétisée par un traitement adapté de l'APSA et conduisant à des transformations des élèves virtuelles mais probables et évaluables grâce à des interventions pertinentes de l'enseignant. Pour ces candidats, les objectifs visés permettent d'identifier clairement à quoi sert la leçon pour tous les élèves de la classe à qui elle s'adresse. D'autre part, les effets recherchés portent sur l'ensemble des pôles de ressources et, en particulier, celles qui conduisent au développement d'une motricité habile. De plus, ces candidats montrent explicitement dans la leçon leur capacité à mettre en activité les élèves dans leurs multiples différences.

Pour les autres candidats, c'est d'abord l'absence de contextualisation de la leçon à partir d'un traitement systémique des éléments du dossier, notamment la programmation des APSA de la classe et l'ensemble du projet d'EPS qui ne permet pas d'atteindre le niveau minimal exigé pour une agrégation. Cet aspect est en effet incontournable puisque les informations contenues dans le dossier permettent de pronostiquer le niveau initial des élèves, d'envisager des transferts de compétences, de répartir les objectifs sur l'année... L'absence de prise en compte de ce qui a été appris avant la leçon par les élèves empêche de situer clairement les enjeux éducatifs et ceux de l'apprentissage. En général, ces candidats échouent à montrer comment ils peuvent gérer en même temps le groupe et des élèves singuliers. On peut rappeler à ce propos que la différenciation des contenus et des interventions ne doit pas s'effectuer au détriment du groupe classe dans sa totalité.

On rappellera ici que s'agissant d'une leçon d'EPS, la motricité doit toujours être placée au centre des transformations recherchées. Dans un grand nombre de leçons, les transformations comportementales présumées des élèves sont insuffisamment visibles, évaluables et évaluées. En particulier, le jury « voit » rarement les élèves se transformer sur le plan moteur et n'arrive pas à identifier les critères qui permettent à l'enseignant de vérifier si les situations proposées sont sources d'apprentissage pour les élèves.

Il convient de rappeler aux candidats que s'agissant d'un concours de recrutement de la fonction publique, ils ne peuvent faire abstraction du point de vue de l'employeur, notamment à travers le texte sur les missions de l'enseignant qu'il faut impérativement connaître, utiliser et faire fonctionner. On peut rappeler ici aux candidats que la mission générale de l'enseignant étant d'enseigner ce qui est dans les programmes, une attention particulière doit être accordée, lors de la construction de la leçon, à l'adéquation entre le contexte (qui cadre le champ des contraintes) et les textes programmes. La déclinaison des compétences attendues de l'enseignant et leur illustration concrète dans les différentes situations pédagogiques fait également partie de l'exercice demandé aux candidats. Les notions de compétences et de connaissances ont été davantage utilisées par les candidats que lors de la session 2008 pour concevoir les acquisitions spécifiques et générales visées par la leçon, en accord avec les recommandations institutionnelles.

On note, pour la session 2009, l'absence encore trop fréquente de références scientifiques pour appuyer et/ou illustrer les choix opérés par les candidats. Une telle lacune n'est pas acceptable dans le cadre d'un concours de ce niveau. Aussi, le jury ne peut qu'encourager les futurs candidats à être davantage préparé dans ce domaine.

Comme lors de la session 2008, les leçons se présentent souvent comme une suite de situations sans liens explicites entre elles. Les critères de passage d'une situation à l'autre, ou la possibilité de passage d'une situation à l'autre en décalé pour certains élèves, sont mal identifiables. Pour les meilleures prestations, on note un progrès dans la manipulation des variables

d'apprentissage au cours de la mise en oeuvre des situations. Pour les autres en revanche, les transformations sont supposées résulter de la confrontation de l'élève à une tâche et à un environnement matériel, ou à une situation problème, en l'absence de toute autre aide à l'apprentissage de la part de l'enseignant. On doit rappeler ici que la leçon repose sur l'enchaînement de conditions nécessaires pour que les apprentissages s'enclenchent. Le jury regrette notamment que les dimensions du développement physique, cognitif et affectif soit trop souvent oubliées dans la problématique des apprentissages. La logique d'emboîtement « créer des réponses nouvelles – mobiliser les réponses – réinvestir les réponses » est insuffisamment exploitée sur la base du sens donné par l'élève aux situations proposées.

Sur la forme, le jury a observé une grande disparité entre les candidats dans le domaine de la communication. En règle générale, les posters sont souvent utilisés comme support « mémoire » du candidat plutôt que comme véritable outil de communication avec le jury. Cela se traduit par une trop grande quantité d'information présentée et donc difficilement lisible. Par ailleurs, les candidats profitent trop rarement des posters pour présenter en détail l'organisation de l'espace de travail des élèves en fonction du matériel utilisé. Dans le même ordre d'idée, la ou les place(s) de l'enseignant sont rarement identifiables sur les posters. On peut aussi attirer l'attention des candidats sur la gestion des posters (le jury doit pouvoir s'y référer à tout moment), l'attitude (ne pas tourner le dos au jury pour lire les posters,...), le minutage des différentes phases de la présentation.

Enfin, au cours de l'entretien, le candidat doit convaincre le jury et démontrer qu'il peut dépasser ce qu'il a présenté et faire preuve d'adaptabilité, d'une capacité de diagnostic ou d'analyse en temps réel. Les questions posées étant souvent une invitation dans ce sens, il est donc attendu du candidat qu'il y réponde de façon assez libre en se distanciant de l'exposé. Sur la forme, reformuler brièvement la question posée permet notamment de se mettre sur la même longueur d'onde que le jury. Il est conseillé de formuler des réponses courtes, percutantes, allant à l'essentiel, quitte à redéployer ensuite un autre niveau de réponse à la demande du jury. La stratégie qui consiste à répondre longuement et de façon redondante pour limiter le nombre de questions est, en revanche, déconseillée.

La dimension « physique » de l'épreuve ne doit pas être négligée. Le jury observe bien souvent une incapacité à maintenir un haut niveau d'attention et de raisonnement jusqu'à la fin de l'épreuve.

2. Eléments généraux concernant la préparation à l'oral 2

Ces éléments ont déjà été précisés dans le rapport de la session 2008. Nous les rappelons brièvement à l'adresse des candidats de la prochaine session.

Le jury attend des candidats qu'ils soient capables, au cours d'une *leçon d'EPS*, de *formuler* (clairement) *et d'argumenter* (de façon étayée) des *choix* (éducatifs, pédagogiques, didactiques, ...) propres à *favoriser les transformations comportementales* (et notamment motrices) des élèves dans un *contexte spécifique* (celui de l'établissement, de son projet, du projet d'EPS et du projet de classe, lorsqu'il existe) en s'appuyant sur *des connaissances* institutionnelles, scientifiques ou professionnelles .

Une grande importance est accordée à la contextualisation de la leçon qui reflète les capacités d'adaptation du candidat face à des conditions originales qui ne peuvent être complètement anticipées lors de la préparation de l'épreuve. La prise en compte du *contexte spécifique* est donc un élément qui différencie fortement la prestation des candidats. Par conséquent, l'adéquation au contexte singulier de l'établissement, du projet d'EPS, de la classe et des caractéristiques spécifiques de certains élèves, ne doit pas être considérée comme une simple figure de style ou un exercice obligé dont il faudrait se débarrasser en préambule de l'exposé pour passer rapidement au contenu de la leçon. Au contraire, il est attendu du candidat qu'il fasse des hypothèses réalistes sur les conditions qui (multi-) déterminent finalement la conception de sa leçon. Spécifiquement, la leçon présentée doit répondre à une problématique spécifique au contexte que le candidat doit soigneusement construire comme « colonne vertébrale » de sa leçon ; elle n'est pas directement transposable dans un autre lieu et un autre temps.

Une *leçon d'EPS* s'inscrit dans un ensemble qui comprend non seulement les cycles et les séances qui l'ont précédé mais également les cycles qui se déroulent en parallèle ou ultérieurement. Les notions de transfert ou de réinvestissement des apprentissages ne peuvent donc pas être absentes de la problématique de la leçon. D'autre part, la question de savoir pourquoi, quand et quels élèves passent d'une situation à l'autre ne peut pas être ignorée. L'analyse de l'activité de

l'enseignant lors de la leçon fait également partie des compétences spécifiques attendues. Le candidat doit être capable de se projeter dans les situations, c'est-à-dire de décrire et de justifier ses interventions tant sur le plan de leur contenu (quoi, pourquoi ?) que de leurs modalités (où, quand, comment ?). Finalement, à travers la leçon d'EPS doit transparaître la pertinence de l'agir professionnel. Les convictions et les obligations de l'enseignant, en exercice de son métier, doivent être visibles, tout comme le recul réflexif sur la pratique et la maîtrise des bases technologiques (modèles des APSA, connaissances scientifiques, institutionnelles, professionnelles, histoire de la discipline, culture de la profession...).

Les candidats doivent montrer en quoi la leçon proposée est bien une leçon d'EPS. Cette démonstration doit être étayée par une connaissance parfaite des textes officiels, même si elle ne se limite pas à cela. De même, le traitement de l'APSA veillera à répondre à une double visée : celle d'éducation de la motricité et celle d'éducation des personnes concernées.

Les *transformations du comportement* (attendues et probables) des élèves constituent l'élément clé sans lequel on ne peut pas parler « d'éducation physique ». Elles doivent être placées au centre des préoccupations de l'enseignant lors de la conception de la leçon et, par conséquent, être accompagnées d'une exigence de résultats tangibles, c'est-à-dire facilement évaluables dans le cours de la leçon. Dans cette perspective, il convient de rappeler quelques éléments incontournables.

- Le rôle de la pratique effective (la répétition), c'est-à-dire du temps réel pendant lequel le système sensorimoteur des élèves est confronté à la réalisation des tâches proposées. L'activité cognitive (observation, verbalisation, explicitation, reformulation, introspection,...) qui accompagne la pratique motrice effective doit être considérée comme un facteur facilitant dont la forme choisie doit être justifiée. La problématique de la répétition (nécessaire) et de la fatigue éventuelle qu'elle engendre, en fonction des APSA, de l'élève singulier et dans le cadre de situations spécifiques élaborées par l'enseignant, prend tout son sens.

- L'identification des obstacles que doit franchir l'élève dans la tâche proposée peut permettre aux candidats de prendre en compte l'ensemble des pôles de ressources que doit mobiliser l'élève pour progresser.

- La manipulation opérationnelle, dans le contexte de la leçon, des variables d'apprentissage référencées dans la littérature scientifique comme ayant un effet marqué pour faciliter les transformations cognitives et sensorimotrices (motivation pour la tâche, feed-back d'information, utilisation de modèles, focalisation de l'attention, types de pratique,...). La capacité à articuler des connaissances issues de textes d'appuis (notamment de nature scientifique) et des mises en œuvre professionnelles fait partie des attentes du jury.

L'*exposé* et l'*entretien* sont deux temps différents de l'épreuve. L'entretien permet d'abord d'explicitier les choix du candidat en revenant sur certains aspects de la leçon (éventuellement trop brièvement) présentés lors de l'exposé. Il ne peut cependant se limiter à cela. C'est notamment au cours de cette séquence que le candidat peut mettre en relation des connaissances scientifiques avec les choix qu'il a exposés préalablement. La prestation lors de l'entretien est aussi un exercice de communication qui différencie les prestations des candidats ; il doit donc faire l'objet d'une préparation spécifique.

TROISIÈME ÉPREUVE D'ADMISSION

Cette année quatre activités support ont été retenues pour l'épreuve d'admission O3. Trois d'entre elles ont été renouvelées : gymnastique, tennis de table, volley-ball. Néanmoins, cette session s'inscrit dans la continuité des précédentes, il convient donc de se reporter aux rapports antérieurs pour les recommandations de portée générale.

Cette première partie récapitule pour l'ensemble des spécialités de l'épreuve O3 un certain nombre d'informations utiles à la préparation de l'entretien.

Les candidats compléteront ce premier niveau d'informations en se reportant aux rapports de spécialité. Ils y trouveront également des éclairages pour les épreuves physiques.

Pour l'épreuve d'entretien, le jury apprécie la capacité du candidat à :

- analyser sa prestation physique du jour en s'appuyant sur les images fournies par l'outil vidéo
- proposer des éléments de lecture et d'interprétation de cette prestation en les mettant en relation avec des connaissances scientifiques et culturelles de l'activité et des différents champs théoriques s'y rapportant ;
- développer et enrichir une ou plusieurs thématiques à partir de la prise de vue facultative mettant en évidence sa stratégie d'observation au service de l'analyse de sa prestation ;
- situer sa prestation dans un continuum de comportements moteurs du débutant à l'expert tout en dégagant des hypothèses de transformation et d'évolution.

Le jury rappelle que la prise de vue complémentaire n'est pas obligatoire, mais elle peut néanmoins enrichir l'exposé dans l'élaboration d'une problématique afin de développer la ou les thématiques choisies par le candidat au cours de l'entretien. Dans ce cas, il est conseillé au candidat d'exploiter cette prise de vue au cours de l'exposé et/ou de l'entretien.

1. LE CADRE TECHNIQUE DE L'ÉPREUVE

Le candidat est filmé avec une caméra numérique placée selon les modalités propres à chaque activité (BO n°4 du 29 mai 2008, BO n°41 du 30 oct. 2008).

L'opérateur vidéo, membre du jury, annonce le début de la prise de vue après avoir eu l'accord et le signal du candidat.

Le candidat a la possibilité de demander **une** prise de vue complémentaire en rapport avec sa stratégie d'analyse. Il renseigne une fiche qui lui a été remise par le jury en indiquant tous les paramètres nécessaires à la réalisation de ce plan :

- l'emplacement de la caméra et du candidat ;
- les caractéristiques techniques de la prise de vue ;
- les réglages de la caméra.

« Scénarimage »	Caractéristiques du plan	Réglages du caméscope
Schéma du dispositif de prise de vue (place caméra, distance, sujet/caméra, ...)	Taille du plan, Angle de prise de vue, Mouvement de caméra	En rapport avec les caractéristiques de lisibilité des images...

Le candidat doit remettre cette fiche au cours des quarante minutes au jury « vidéaste » qui réalise le plan en se conformant strictement aux indications données par le candidat.

Dans la salle d'entretien, le candidat dispose d'un caméscope et de sa télécommande, relié à un vidéoprojecteur. L'image projetée mesure environ 1,20 m de large sur 0,80 m de haut. L'opérateur explique au candidat le fonctionnement de la télécommande du caméscope. Le candidat dispose de 10 minutes pour visionner les images vidéo de sa prestation physique et de l'éventuelle prise de vue complémentaire et préparer son exposé. Un code temporel peut être incrusté en haut et à droite de l'image.

Conseils d'utilisation de l'outil vidéo :

Le jury rappelle à nouveau aux candidats l'importance de se familiariser à l'usage d'une télécommande de caméscope numérique standard et de bien maîtriser les connaissances techniques et technologiques relatives à l'outil audiovisuel.

La découverte de ce type d'outil le jour de l'épreuve induit une situation de stress supplémentaire qui peut s'avérer très déstabilisante.

Il est vivement recommandé d'avoir réalisé plusieurs simulations dans les conditions matérielles décrites ci-dessus.

2. L'EXPOSE (10 min maximum)

L'exposé s'appuie sur l'analyse de la prestation physique du jour.

Il est attendu du candidat un usage approprié des images vidéo (variété et mise en relation de champs d'analyse, choix de séquences remarquables, identifications d'observables pertinents, usage d'une stratégie de visionnage, ...) pour analyser sa prestation de manière construite et référencée.

Un discours conçu à priori et indépendant de la prestation physique du jour ou consistant à développer une problématique autour de la seule vue complémentaire amenant l'exposé à être en décalage avec l'analyse de la prestation du jour, est à éviter.

3. L'ENTRETIEN (40 minutes)

Trois temps de questionnement permettent d'apprécier chez le candidat sa capacité à mettre en évidence les liens « pratique - sciences – théorie » :

Le premier temps consiste à revenir sur la pertinence des séquences vidéo retenues par le candidat au regard de sa problématique et sur l'adéquation de ses choix avec la réalité de sa prestation (images vidéo).

Le jury constate que les candidats construisent majoritairement leur exposé autour d'une thématique. Cette stratégie est nécessaire pour donner à comprendre la pertinence du propos. Pour autant, elle ne doit pas faire l'économie d'une analyse contextualisée appuyée d'indicateurs éclairant les images choisies, ni être artificiellement plaquée sur la prestation physique du jour.

Il ne s'agit pas, non plus, de réduire les séquences « vidéo » à une succession de chronophotographies.

Le deuxième temps permet d'approfondir les connaissances techniques et culturelles de l'APSA en liaison avec les connaissances scientifiques (anatomique, biomécanique, physiologique, sociologique, historique, etc...).

Des indicateurs issus des images demeurent un support privilégié à cet approfondissement.

Le troisième temps permet d'aborder les champs possibles de transformation dans une perspective d'amélioration de la performance (programmation de l'entraînement, facteurs de la performance,...).

Il est également attendu du candidat qu'il sache situer son niveau de pratique dans un *continuum* de formation, d'enseignement et/ou d'entraînement. Les avantages et les limites d'utilisation de la vidéo pourront être abordées par le candidat.

Conseils de préparation :

Il est conseillé aux candidats :

- *de recourir à des explications référencées et adossées à des connaissances scientifiques, technologiques approfondies et choisies à propos.*
- *de choisir des séquences vidéo pertinentes au regard de sa performance et de l'analyse qu'il souhaite développer ;*
- *de décrire une (ou des) séquence(s) de la prestation choisie(s) par le jury en relation avec la thématique retenue par le candidat et une terminologie en adéquation avec l'analyse du mouvement ;*
- *d'organiser sa présentation à l'aide de cadres d'analyse dont les éclairages scientifiques seront clairement identifiés et argumentés ;*
- *de s'appuyer sur des indicateurs pour décrire et analyser sa prestation et la situer par rapport à d'autres niveaux d'expertise.*

Escalade

1 PRESTATION PHYSIQUE

Les conditions de déroulement de l'épreuve

Les conditions de l'épreuve n'ont pas changé, à l'exception de la structure artificielle d'escalade (S.A.E.) nouvelle cette année. Cette S.A.E. de neuf mètres de hauteur présentait deux inclinaisons (mur raide et dévers), mais aussi trois reliefs exploitables (dièdre, surplomb et proue) et enfin deux natures de prises (prises rentrantes en très faible densité et prises saillantes de façon dominante) de marques variées. Enfin, la totalité de la surface présentait un grain fin, propre à recevoir en toutes circonstances des préhensions sur angle, mais surtout des appuis en adhérence.

Dans ces conditions, conformément aux années antérieures, le jury s'est appliqué à concevoir des itinéraires d'escalade de façon thématique. En substance, toutes les voies partageaient une organisation de trajectoire identique. En effet, elles décrivaient une ligne brisée, composée d'une traversée préalable plus ou moins longue, suivie d'une succession de passages ascendants plus ou moins en diagonale ou rectilignes selon les cas. Le choix de proposer des traversées pour chaque itinéraire, résulte de la volonté de mettre en évidence les problèmes adaptatifs spécifiques de ce sens de déplacement. C'est la raison pour laquelle, de la cotation 5 à 7, le jury s'est employé à combiner les prises dans une topographie générant des croisés- décroisés de face et en enroulement, des traversées ramenées, des derviches, le tout sur une profusion de pieds autorisant une variété de placement ou une densité appauvrie contraignant des changements de pieds obligatoires.

Les caractéristiques spécifiques des voies de nature à dévoiler les intentions des ouvriers (jury) sont les suivantes :

Le 5b ouvert en mur vertical était composé d'une vingtaine de mouvements sur prises saillantes avec une section sur inversées éloignées, exigeant de façon alternative des mouvements de face ou légèrement en enroulement. À ce niveau de cotation, les mouvements organisés sur des coordinations simples, exigeaient cependant une amplitude de mouvement permise par une anticipation des appuis pieds pour des poussées plus ou moins complètes. La combinaison de ce thème avec les croisés était de nature à mettre en relief les problèmes d'anticipation motrice susceptibles d'être révélés par des couples de rotation subis.

Le 5c présentait l'originalité en fin de traversée d'exploiter un macro-relief autorisant un rétablissement complet, puis une position de moindre effort (P.M.E.) relative debout sur le relief, avant d'engager une longue montée en diagonale ascendante. L'ensemble des configurations de prises sur la deuxième moitié de voie était suffisamment riche pour vérifier les choix judicieux en termes de type de mouvement requis selon le niveau de ressources du candidat.

Le 6a exploitait en fin de traversée un dièdre à angle droit dans lequel plusieurs formes d'opposition étaient nécessaires pour réussir avec efficacité.

Le 6b était constitué de trois parties, une traversée déjà mentionnée puis un mur raide débouchant sur un dévers moyen. La variété des prises plus largement exploitée a permis de diversifier les problèmes posés aux candidats (exploitation de petites prises, d'adhérences dans des formes et des orientations rarement identiques). Par ailleurs, les configurations de prises ont permis des combinaisons faisant apparaître de nouvelles exigences en terme d'organisation spatiale et temporelle des mouvements nécessaires pour réussir les voies (apparition des mouvements dits « conduits », des mouvements sur « griffés de pied » associées à des préhensions horizontales, des mouvements en enroulement dans le dévers sur préhensions obliques, verticales, obliques-inversées ou inversées).

Le 6c, sans être une copie du 6b, s'est appuyé sur les mêmes thématiques en combinant une légère augmentation de l'intensité athlétique des passages avec un accroissement modéré de leur difficulté technique, en particulier dans le choix des placements de pied, mais aussi dans les prises de risque nécessaires en dernière partie de voie, là où, en situation d'épuisement des ressources énergétiques, il était nécessaire de cadencer de façon plus rapide ou dynamiser certains mouvements.

Le 7a dessinait une ligne plusieurs fois brisée sur quatre portions d'itinéraire. En fin de traversée sur verticales, des mouvements amples permettaient d'accéder à un petit dièdre donnant accès à une traversée athlétique sous surplomb pour finir après un rétablissement en mur raide sur trois mouvements organisés sur des lignes d'actions variées pour atteindre le relais.

Le 7b était organisé selon la même logique avec une intensité, une complexité informationnelle et une difficulté technique très légèrement supérieure.

Enfin le 7c proposait cette année, après une traversée courte sur mouvements en compression, deux mouvements sur petites prises puis plats (appuis et préhensions) permettant l'accès à un petit dièdre (légère décontraction) afin d'enclencher une traversée précédée d'un ample mouvement pendulaire puis un rétablissement en pied-mains pour finir sur une section intense exigeant de mobiliser de façon quasi impérative, alors que le 7a et le 7b ne faisaient que le suggérer, des formes de corps en vissage.

En conclusion, le jury insiste sur les efforts entrepris cette année pour rendre les itinéraires clairement lisibles, afin d'augmenter le confort des candidats dans cette épreuve à forte incertitude puisque à vue. Après une purge totale de la S.A.E., les voies ont été ouvertes sur un balisage de couleur dédiée, dans une logique sans interdit, à l'exception rare mais réelle compte tenu de la surface exploitable du respect strict des couleurs quand les traversées se croisaient.

Le déroulement de l'épreuve physique reste inchangé par rapport aux années antérieures. Les candidats bénéficient toujours de trente minutes d'échauffement avant épreuve. Cette année, deux espaces étaient dédiés à cet échauffement, l'un pour l'échauffement général et les étirements, l'autre pour l'échauffement spécifique sur un couloir en bordure de la S.A.E. isolé des voies du concours, permettant l'escalade en moulinette ou en tête assurée par l'un des membres du jury à disposition. Durant les quarante minutes de l'épreuve, chaque candidat devait :

- prendre connaissance des différentes voies (tracés, lignes de mousquetonnage...)
- en faire éventuellement la lecture mais forcément annoncer au jury les deux voies choisies
- réaliser une prestation sur ces deux voies, chacune ne devant pas excéder sept minutes
- déterminer ou non la prise d'une vue complémentaire à effectuer à tout moment dans le temps imparti
- se préparer pour se présenter dans la salle d'entretien à l'issue des quarante minutes.

Notation

Seule la meilleure performance a été retenue. La maîtrise d'exécution valorisant l'engagement, la pertinence des choix techniques (types de mouvements et de position de moindre effort) et tactiques (cadence, rythme, réorganisation...), la qualité des préhensions et des appuis, la précision et la vitesse d'exécution des déplacements segmentaires et des placements, la gestion des positions de moindre effort et les mousquetonnages.

Profil des candidats

Notes inférieures ou égales à 6 sur 20 :

Les voies choisies, situées entre 5b et 5c, ne sont pas toujours sorties dans le pire des cas ou enchaînées dans les cas les plus favorables. Malgré des temps de lecture préalable très longs, l'escalade révèle à ce niveau de pratique des décisions réactives rendues visibles par les nombreux replacements intempestifs voire des séquences extrêmement coûteuses de désescalade. Malgré la mobilisation de coordinations motrices rudimentaires de type traction-blocage (train supérieur) combinée avec une poussée (train inférieur) sur une escalade prioritairement de face, les candidats les plus faibles signent leur prestation par une totale absence de relâchement rendant significative l'incapacité de prendre de la magnésie, l'épuisement rapide des ressources énergétiques faiblement développées non compensé par des positions de moindre effort totalement absentes. Ce relâchement est d'autant moins possible que les déséquilibres subis sont nombreux : à ce niveau de prestation, les candidats font preuve d'une difficulté chronique à organiser une chronologie des préhensions logiques avec les appuis, le placement de face étant choisi par défaut en toutes circonstances dans un refus de réduire de façon drastique la surface de leur polygone de sustentation. Les cadences de déplacement sont toujours faibles et le rythme souvent uniforme. Les mousquetonnages en revanche sont maîtrisés dans leur exécution mais seulement intégrés dans la continuité locomotrice pour les meilleurs.

Notes comprises entre 6,5 et 10 :

L'accès à la cotation 6 révèle un répertoire gestuel plus diversifié permettant des adaptations techniques totalement maîtrisées quand le 5c est choisi en première voie, mais parfois plus aléatoires dans la mise en œuvre des systèmes d'opposition dans le dièdre en 6a. Sur un plan tactique, l'escalade apparaît plus cadencée et rythmée car elle semble s'appuyer sur une lecture préalable relayée par une mémorisation rendue visible par une anticipation gestuelle à court terme. Les déséquilibres sont moins subis du fait d'une anticipation motrice organisée sur des placements de pieds plus précis avec une différenciation carre interne/carre externe/adhérence compatible avec les choix de placement de corps (de face, de profil). En revanche les crux (sections problèmes) révèlent de faibles prises de risque, les candidats refusant parfois, le stress de l'épreuve aidant, d'aller jusqu'au bout du mouvement ample. Ils ont tendance à valoriser des solutions classiquement utilisées dans ces reliefs résistant à teinter leur prestation d'adaptations originales rendues possibles par les prises et leurs configurations. (Par exemple le dièdre exigeait d'investir pour être économique, d'autres formes d'opposition que celles typiquement utilisées en écart).

Notes comprises entre 10,5 et 12 :

Les candidats à ce niveau ont tous évolué dans la cotation du 6^{ème} degré, choisissant d'assurer une voie enchaînée sans encombre pour ensuite projeter une prestation dans un niveau maximal intégrant la chute. Les problèmes posés par la verticalité ont globalement été anticipés par les candidats, en revanche les sections déversantes ont été la source de problèmes techniques et tactiques assez visibles à ce niveau. Sur un plan tactique, l'anticipation des séquences gestuelles a souvent obéré le fractionnement de l'effort par l'intégration de délayages conséquents. Les micro-délayages sont souvent apparus consécutivement à une phase statique prolongée résultant de causes multiples (défaut de placement/choix de technique de pieds non approprié/surtonicité du train supérieur avec trop d'intensité dans la préhension/dégradation de la précision, lorsque les premiers effets de l'épuisement énergétiques se sont fait ressentir). Sur le plan technique, les adaptations motrices des candidats révèlent à ce niveau une maîtrise réelle mais relative. Lorsque les configurations de prises ont été perçues à juste titre comme nécessitant une escalade de face en dévers, les postures flottantes, par défaut de gainage, ou les trajets très rectilignes du centre de gravité ont révélé des difficultés de résolution des problèmes de posture-mouvement par des griffés peu accentués et conjointement

des déformations posturales limitées quand elles devraient être amples et subies lorsqu'elles devraient être figées par gainage. Enfin, lorsque les configurations de prises ont été identifiées comme appelant prioritairement une escalade de profil, le niveau de maîtrise des candidats n'a permis dans la plupart des cas qu'une exploitation partielle de l'économie de l'enroulement, rendue seulement possible sous certaines conditions à maîtriser.

Notes comprises entre 12 et 16 :

De rares candidats ont réalisé en partie ou en totalité leur prestation dans le 7. Celle-ci a révélé une préparation réelle permettant de faire face avec plus ou moins de succès aux exigences de difficulté, de complexité informationnelle et d'intensité athlétique des passages proposés. L'anticipation perceptive et motrice adossée à une lecture préalable s'est révélée non seulement dans le fractionnement effectif des voies dans l'apparition de délayages tactiquement cadencés et organisés autour d'un relâchement rendu possible par la construction de position de moindre effort conçues comme des solutions de moindre effort. A ce niveau de pratique, les prises saillantes combinées avec quelques prises rentrantes, leur agencement topographique sur des configurations de relief variées dans les deux inclinaisons proposées par la S.A.E. n'ont offert que peu de surprises aux candidats. En effet, les prestations ont révélé en toutes circonstances, par la levée des incertitudes spatiales, temporelles et événementielles, des choix judicieux en termes de mouvements choisis mais aussi de combinaisons de mouvements. Dans ce niveau, les candidats se sont différenciés en revanche par un épuisement plus ou moins précoce de certains registres de ressources. Sur le plan énergétique, le déficit a parfois été amplifié par un épuisement des ressources affectives lié à l'enjeu de l'enchaînement ou à des effets de contexte diffus mais réels.

Conseils de préparation

Conformément aux rapports antérieurs, le jury conseille aux candidats de s'entraîner sur des supports extrêmement variés. Il invite les candidats à accompagner leur travail de réalisation effective des voies d'entraînement par une analyse couplée du support afin de rendre possibles les adaptations techniques et tactiques qu'exige l'escalade à vue. L'escalade après travail doit mettre à profit la recherche d'automatisation gestuelle lorsque le déplacement est enfin calé sur la ligne de faiblesse identifiée de la voie et que les solutions, compte-tenu du niveau de ressources du candidat sont trouvées. Ici la recherche de couplage grimpeur-support optimisé reste l'objectif majeur. Le « à vue » peut être exploité pour vérifier les capacités de lecture préalable et de mémorisation des séquences gestuelles et des choix tactiques, mais il permet également de vérifier la pertinence des adaptations motrices toujours nécessaires dans ce type d'escalade. L'escalade « flash » n'est pas à occulter car elle permet de saisir de façon originale la relation entre les configurations de prises et les mouvements nécessaires à la réalisation du déplacement, la personnalisation dans la gestion de l'effort et l'évaluation de l'adéquation entre les solutions démontrées et celles effectivement possibles.

2 EXPOSE ET ENTRETIEN

Les conditions de déroulement de l'épreuve

Les candidats disposent de dix minutes pour visualiser les enregistrements vidéo et préparer leur exposé (prise de note, utilisation du tableau mis à leur disposition...) après que le jury s'occupant de la vidéo ait présenté le matériel et son fonctionnement au candidat. L'épreuve orale commence par un exposé d'une durée maximale de dix minutes portant sur l'analyse de la prestation physique. À l'issue de cet exposé, le jury amorce l'entretien proprement dit.

Profil des candidats

Notes inférieures à 3 sur 20 :

L'exposé est annoncé comme étant structuré autour d'une analyse des caractéristiques des voies permettant à partir d'une problématique d'analyser les déterminants de la chute sur la base d'hypothèses permettant de dégager des axes de travail. Le contenu de l'exposé révèle une analyse descriptive des voies non seulement incomplète mais, plus gravement, imprécise. Parfois le candidat énonce des contre-vérités, le propos étant en décalage complet avec ce que les images donnent à voir. La problématique formulée en termes génériques ne peut alors rendre compte des problèmes véritablement saillants révélés par les conduites motrices en braquant la focale sur des aspects anecdotiques de la prestation, rendant aveugle le candidat. L'entretien ne permet pas de rendre intelligible les véritables déterminants de la chute par manque de connaissances de l'activité. (Par exemple, il est très difficile d'expliquer une chute sur un rétablissement si l'on ne comprend pas les problèmes posés par la présence de macro-reliefs dans la verticalité). Les concepts qui fondent l'analyse du mouvement sont si peu maîtrisés que l'entretien consomme un temps important mais nécessaire à la reprécision pour faciliter l'échange. Dès lors basculer dans le registre explicatif devient délicat puisque la maîtrise des connaissances est déficitaire dans plusieurs registres. Les pistes de transformation sont alors souvent déconnectées d'un intérêt réel ou pour le moins spécifique.

Notes comprises entre 3 et 6 :

Sans exception les exposés présentent un plan dont la structure est variable selon les candidats.

Pour les plus faibles, l'analyse des problèmes générés par les voies réalisées est présente mais superficielle. À ce niveau, l'usage de filtres d'analyse des conduites motrices construits autour d'invariants de type « lire et concevoir », « agir pour conduire » et « s'engager en sécurité » propose un grain d'analyse grossier et peu opérationnel s'il n'est pas finement contextualisé. Le mode descriptif reste dominant et si des hypothèses explicatives sont avancées, elles restent peu convaincantes pour des raisons variées. En effet, la confusion dans la description simple des mouvements, la dénomination erronée de certains d'entre eux, la difficulté à rendre opérationnels les cadres d'analyse classiques, l'incapacité à identifier un support en termes de contraintes posées au grimpeur participent d'une analyse qu'il devient difficile d'approfondir y compris en termes de propositions de remédiations.

Pour les plus forts, la structure de l'exposé s'articule avantagement autour d'une analyse plus fine des problèmes posés par les voies couplée à celle de séquences, dites caractéristiques du style d'escalade identifié en termes de dominance. Cependant, la superposition du cadre de Charles Dupuy avec celui des déterminants de la performance d'Olivier Guidi n'est pas seulement inféconde par manque de maîtrise des données de première main mais surtout parce qu'elle ne donne à ce niveau de prestation aucune profondeur de vue accrue. L'analyse des voies même si elle est plus complète reste encore trop superficielle pour nourrir la réflexion autour des problèmes adaptatifs. Au final, l'absence d'approfondissement de la réflexion sur les effets générés par les inclinaison du support débouche sur la proposition de chaînes causales douteuses prenant à contrepied parfois même l'image.

Notes comprises entre 7 et 9 :

Les candidats proposent des exposés structurés autour d'un cadre d'analyse explicitement défini. Leur faiblesse relative concerne soit l'occultation des causes dominantes et secondaires de la chute ou des chutes quand elles existent dans la prestation, soit une analyse éclipsant certains déterminants dont en particulier les effets de résonance émotionnelle. L'analyseur utilisé, même s'il permet la formulation d'hypothèses recevables, n'autorise cependant qu'une analyse partielle des images concrètes données par la vidéo, la réalité à construire ne s'opérant que par le truchement de pistes données lors de l'entretien. Les entretiens révèlent à ce niveau des connaissances partiellement maîtrisées. Elles sont en effet parfois plaquées (exemple : le recours au concept d'affordance n'est pas connecté à des régularités informationnelles que peut constituer une configuration de prises typique...), à d'autres moments déformées (recours abusif à des concepts de neurosciences transposés maladroitement pour étayer l'analyse), ou encore confuses (difficulté à différencier différentes dynamiques de mouvements, identification claire d'une relance, rôle d'un segment libre dans un mouvement propulsif en escalade...). Dans certains cas, des connaissances élémentaires (anatomique, les différents régimes de contraction musculaire) ne sont pas maîtrisées alors qu'elles sont entourées de connaissances scientifiques plus complexes sur d'autres registres. Enfin, lors de l'approfondissement, certains registres explicatifs sont valorisés à bon escient, mais d'autres sont défaillants (exemple : compréhension des déséquilibres générés par les phases dynamiques de la locomotion par l'intermédiaire du concept de moment de force...). En matière d'escalade, des confusions entre certaines notions demeurent de façon plus ou moins prononcée encore présentes (torsion / enroulement ; placements de face / de profil, relance / saisie... Rares sont les candidats qui sont capables de compléter leur analyse par une mise en évidence de leur point fort.

Pour terminer, les candidats, s'ils proposent de véritables axes de transformation, ceux-ci s'avèrent peu hiérarchisés et dans certains cas peu contextualisés et en de rares exceptions aberrants lorsque l'analyse des problèmes adaptatifs a été erronée.

Notes comprises entre 10 et 12 :

Les exposés des candidats s'avèrent construits autour de plusieurs axes de façon cohérente. Les candidats formulent une problématique comme fil rouge de l'analyse combinant une approche descriptive des voies choisies et des conduites motrices déployées, pour dégager les causes dominantes et secondaires des problèmes d'adaptation en phase statique comme en phase propulsive et/ou des chutes éventuelles. Les séquences filmées choisies sont souvent en adéquation avec la démonstration et viennent l'enrichir. Les concepts scientifiques et les cadres théoriques sont maîtrisés alors que les connaissances proprement technologiques souffrent encore parfois d'imprécision. À ce niveau, des candidats peuvent confondre certains déséquilibres, les notions de rythme et cadence ou éprouver des difficultés à cerner les fonctions d'un délayage, ou les opérations à accomplir pour piloter tel ou tel mouvement avec efficacité. À ce niveau également, le candidat a tendance à faire confiance à la toute puissance de l'image pour expliquer sa prestation sans réussir à dégager ce qu'elle ne dit pas. Si l'accent est souvent porté sur les erreurs commises comme une entrave à l'efficacité de la locomotion, la mise en relief, par le biais de l'image, des séquences motrices adaptées sur la base de solutions originales provenant de ressources singulières est abordée ici de façon trop allusive ou superficielle. Dans le meilleur des cas, les candidats abandonnent une analyse en creux. Les pistes de transformation proposées à ce niveau présentent une pertinence et une cohérence variables, les candidats plus faibles ayant des difficultés à étoffer les propositions entendues lors de l'exposé, les candidats les plus à l'aise réussissant à les compléter ou les amender si nécessaire sur la base des réponses données lors de l'entretien.

Conseils de préparation

Le jury renvoie les candidats à la lecture scrupuleuse des rapports des années antérieures. Non pas que la philosophie de l'épreuve soit incomprise, ce qui n'est pas le cas. Au contraire, cette lecture approfondie devrait plutôt servir à mieux cerner les implications d'une épreuve pointue, exigeant d'analyser une prestation à partir de voies conçues comme des constructions thématiques originales. Dès lors qu'il s'agit de comprendre l'activité adaptative du grimpeur dans son interaction avec le support, plusieurs modes d'entrée pour construire l'exposé demeurent possibles. En effet, le candidat reste libre de travailler sur les déterminants de la chute si elle a lieu, d'orienter la focale sur des séquences gestuelles jugées comme problématiques en les inscrivant dans leur contexte, ou d'identifier son style à partir des points forts/points faibles ou en termes de types de mouvements dynamiques ou de cadence prédominante afin de dégager ce que certains appellent une « signature » propre ou non à assurer une efficacité du déplacement compte tenu du type de voie.

Lors des précédents rapports, les jurys ont insisté sur l'idée que « l'escalade est par nature une activité d'adaptation aux contraintes du support. Il a déjà été dit qu'analyser cette activité suppose d'une part de comprendre le système de contraintes qui impose la mobilisation de différentes ressources et d'autre part d'approcher les conduites du grimpeur en combinant registres descriptif et explicatif ». Cette approche garde toute son actualité.

En conséquence, la pertinence de l'analyse reste assujettie à la capacité de comprendre les éléments constitutifs des voies en dépassant le comptage des mouvements et des mousquetonnages et à celle d'identifier la spécificité des contraintes dépendante de plusieurs paramètres (inclinaisons, configurations de reliefs, configurations de prises et prises elles-mêmes). Ce qui revient à dire qu'indépendamment des voies nouvelles construites pour chaque session, il est impératif de comprendre de façon universelle comment un mur raide, un dévers ou une dalle façonnent la motricité; comment chaque relief génère sa propre adaptation; comment une configuration de prises engendre ou non un type de mouvements, plusieurs mouvements alternatifs ou une combinaison de mouvements singulière; enfin comment les prises, compte tenu de leurs caractéristiques de taille, de forme, d'orientation et d'adhérence sont de nature à imprimer des choix de mouvements ou de placements ou exiger un pilotage spécifique (en termes de techniques d'appui ou de techniques de préhensions à « travailler » ou « à retravailler » pendant le déplacement).

Si la plupart des candidats a compulsé le peu de littérature existante pour étoffer leur culture technologique de l'escalade sur le registre de la motricité, il apparaît néanmoins que la maîtrise des textes reste trop modeste pour ce niveau de concours. Certains candidats ne semblent pas être allés à la source ou avoir utilisé des données de première main. Par exemple, s'appuyer sur les analyses de Charles Dupuy pour définir la tâche de grimper reste tout à fait pertinent si l'on fait référence aux contraintes qu'il a su mettre à jour mais en gardant à l'esprit qu'il devient nécessaire aujourd'hui de prolonger ce cadre par une analyse plus fonctionnelle. Cela suppose, malgré la pauvreté de la littérature sur ce registre, de réussir à décrire de façon simple des mouvements et des combinaisons de mouvements qui organisent la locomotion en escalade afin de mieux comprendre les choix techniques et tactiques réalisés pour identifier leur adéquation ou inadéquation, identifier les autres choix possibles et dégager des axes de transformation réalistes parce qu'adaptés.

Pour terminer le jury rappelle la nécessité non seulement de savoir agréger ses connaissances mais aussi de penser la complexité en s'appuyant sur des éléments de contexte et en combinant des couches de déterminisme pour donner toute son épaisseur à la réflexion.

Le jury met à nouveau en garde les candidats contre des exposés stéréotypés qui, s'ils peuvent leur assurer un confort évident, ne les placent pas dans une posture propre à démontrer la capacité à improviser des réponses inédites à partir de connaissances maîtrisées, dans des circonstances changeantes identifiées. Dans ce sens, il n'est pas demandé aux candidats de mettre à jour leur style habituel d'escalade ou d'identifier de façon générique leur activité: il s'agit bien d'analyser ce que donne à voir ou non l'image le jour de l'épreuve. De fait, cela exige de s'engager pleinement en essayant de comprendre quelle a été la démarche d'ouverture du jury.

Au fil de l'entretien, les questions de culture générale de l'activité peuvent être abordées. Le jury invite les candidats à ne pas laisser tomber le travail dans ce champ de connaissance parce qu'elle demeure la toile de fond sur laquelle s'inscrivent des connaissances spécifiques et des compétences professionnelles.

Enfin cette épreuve présente l'originalité d'utiliser l'outil vidéo dont la maîtrise technique a rarement fait défaut. En revanche, le jury conseille aux futurs candidats d'envisager l'usage de cet outil, non pas seulement de façon à servir une simple description, mais comme un moyen d'investigation poussé au service de l'apprentissage, du perfectionnement, voire de l'entraînement.

GYMNASTIQUE

8 candidats ont passé l'épreuve de gymnastique : 4 filles et 4 garçons

1. PRESTATION PHYSIQUE

Les conditions de déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroule dans une salle spécialisée de gymnastique.

Les candidats disposent de 30 minutes d'échauffement dans la salle où se déroule l'épreuve, en amont de l'heure de convocation. Pendant ce temps de préparation comme au cours de la totalité de l'épreuve, le candidat n'est pas autorisé à avoir de contact avec toute personne extérieure.

Il dispose ensuite de 40mn, pour effectuer l'épreuve de sol et celle de saut de cheval dans l'ordre qui lui importe, son éventuelle prise de vue complémentaire et se préparer pour l'épreuve d'entretien.

Constat – analyse

Cette année, les candidats ont témoigné, dans l'ensemble, d'un bon niveau de préparation à cette épreuve. Malgré cela des erreurs ou fausses interprétations du texte ont pu être commises. A titre d'exemples, et sans que ces exemples ne soient exhaustifs :

- des éléments ont été réalisés alors qu'ils ne sont pas répertoriés dans le ou les codes de référence, au sol comme au saut de cheval.
- le nombre d'éléments effectivement réalisés au sol ne respecte pas les contraintes imposées par le texte (6 minimum et 10 maximum).
- la musique du sol comporte des paroles.
- les exigences de combinaison ne sont pas respectées au sol.

L'évaluation de la performance relevait essentiellement de l'appréciation de la difficulté des éléments et sauts réalisés ; et l'évaluation de la maîtrise d'exécution renvoyait à la prise en compte tant des pénalités d'exécution que des erreurs de combinaison observées.

Conseils de préparation

- Dès lors où l'échauffement peut commencer, le candidat doit se tenir prêt afin d'optimiser les 30mn mises à sa disposition par le jury. Pour cela, il peut être nécessaire d'anticiper le temps de préparation vestimentaire.
- Pour les candidats, en particulier, pour l'épreuve de sol, ils doivent se préparer à gérer la double contrainte de la durée minimale de leur enchaînement et le nombre maximum d'éléments à réaliser, en respectant la logique de l'activité qui est avant tout une activité de liaison et d'enchaînement.
- La connaissance précise et détaillée des codes de référence est un élément déterminant à intégrer à la préparation à cette épreuve.
- Le jury incite les candidats à utiliser la vidéo, en amont du concours, pour améliorer leurs prestations.

2. EXPOSÉ ET ENTRETIEN

Les conditions de déroulement de l'épreuve

Les candidats disposent de 10 minutes pour visionner les enregistrements vidéo et préparer leur exposé (prise de notes, utilisation du tableau...) en présence du jury, qui profite de ce moment pour repérer des moments susceptibles d'être support au questionnement.

L'épreuve d'entretien débute par un exposé d'une durée maximale de 10 minutes sur un thème d'analyse choisi par le candidat. A l'issue de cet exposé, le jury amorce une phase de questionnement

de 40 minutes portant sur les thématiques abordées par le candidat ainsi que sur les champs occultés.

Constat – analyse

Cette année les candidats ont tous présenté un exposé structuré par un cadre théorique sous-jacent. Cet effort n'a pas toujours corroboré une maîtrise théorique des notions et concepts sous-jacents. Parfois ce cadre s'est avéré en décalage avec la prestation du ou de la candidate, ce décalage amenant le jury à questionner sa pertinence.

Les niveaux observés, dans la maîtrise des connaissances propres à l'activité gymnastique, étaient fortement hétérogènes, et ont pu atteindre l'excellence dans un cas.

De la même façon, les niveaux de maîtrise et d'exploitation des outils vidéo ont été très disparates. Dans certains cas, la manipulation des images s'avérait être une véritable contrainte, tant pour l'exposé que pour l'entretien. Cette contrainte a nui considérablement à la qualité de l'analyse. Dans d'autres cas, l'image soulignait le discours à propos et spontanément.

Conseils de préparation

Le jury souhaite apporter les conseils suivants afin de guider la préparation des futurs candidats :

- Ancrer son discours dans la prestation du jour, notamment en analysant les événements particuliers qui se sont déroulés à chacun des deux agrès. Ne pas occulter l'un des agrès au cours de l'exposé sans argumenter cette position.
- S'entraîner à convoquer les images comme élément argumentaire ou illustratif du discours tant au moment de l'exposé qu'au cours de l'entretien.
- Apprendre à gérer la charge émotionnelle et la fatigue induite par cette épreuve et son organisation, notamment par une mise en situation réelle de simulation.
- Se construire des références bibliographiques, d'actualité, dans les différents champs de connaissances spécifiques à l'activité (scientifiques, culturels et techniques), en dépassant la seule connaissance de certains « leaders théoriques » (R.Carrasco et P.Goirand pour les plus cités)..
- S'entraîner à schématiser sur un support visible par le jury.
- L'outil vidéo doit être exploité dans toutes ses dimensions. Il est par exemple important que le candidat puisse proposer des images au ralenti et des arrêts sur image pour étayer son discours. Par conséquent la recherche des images doit pouvoir se faire avec rapidité et efficacité, à l'initiative du candidat ou sur demande du jury.

TENNIS DE TABLE

1. PRESTATION PHYSIQUE

Conditions de déroulement de l'épreuve

Le candidat est accueilli une demi-heure avant le début de l'épreuve, période pendant laquelle il peut s'échauffer seul (15 minutes) puis avec un plastron désigné par le jury (15 minutes). Pendant les 40 minutes de l'épreuve, le candidat effectue deux séquences de jeu de 7 minutes entrecoupées d'une pause de 6 minutes (ces séquences de jeu correspondent à une succession de sets en 11 points gagnants). Il peut demander une prise de vue complémentaire. Le candidat a la possibilité de prendre une douche et de se changer pendant le temps restant. Le candidat est jugé à la fois sur la performance réalisée face au(x) plastron(s) (niveau régional) et sur la maîtrise d'exécution. Cette prestation physique, support de l'interrogation, est notée à parité avec l'entretien.

Statistiques et bilan

La moyenne de l'épreuve pratique est de 8.15/20. Les notes s'échelonnent entre 3.50 et 14.00/20. 17 candidats étaient inscrits à cette épreuve et 16 se sont présentés. Les performances réalisées face aux plastrons témoignent d'une préparation contrastée des candidats. Certains ont montré une maîtrise de l'activité quand d'autres ont négligé leur niveau de préparation. Les principales difficultés observées relèvent des services (un ou deux services maîtrisés), des actions sur la balle (beaucoup de balles portées et frappées, mais peu de balles poussées et frottées), d'un jeu souvent déséquilibré (le coup droit pour attaquer y compris en pivot et le revers pour contrôler le jeu), du jeu de jambes (les candidats restent souvent proches de la table et sont souvent en déséquilibre sur des variations de placement latérales et en profondeur) et des schémas tactiques (en général un schéma tactique préférentiel et un schéma tactique alternatif peu efficace, en général les candidats arrivent avec un schéma préétabli qu'ils n'adaptent pas pour gérer le duel avec les différents plastrons). Les prises de vue complémentaires sont utilisées par deux candidats sur trois. Le jury insiste sur la nécessité de mieux connaître l'outil vidéo et les termes techniques pour obtenir une prise de vue pertinente et adaptée au thème choisi.

Conseils de préparation

Un travail sur la construction de son système de jeu reste à parfaire et c'est probablement dans ce domaine que des améliorations pourraient être envisagées. Le jury insiste sur la nécessité de débiter la préparation de cette épreuve simultanément à celle des écrits. Un entraînement régulier et la pratique de compétitions dès la rentrée scolaire semblent être le minimum requis pour espérer faire une prestation correcte, puisque la graduation des niveaux de performance se fait en référence au niveau du championnat de France junior UNSS. Le jury rappelle que le thème de l'exposé choisi ne doit pas aller à l'encontre de sa performance du jour.

2. EXPOSÉ ET ENTRETIEN

Conditions de déroulement de l'épreuve

Lorsque le candidat a terminé sa prestation physique, il se rend dans une salle pour débiter son oral. Pour mémoire, nous rappelons qu'il se compose en trois temps : 10 minutes de visionnage, 10 minutes d'exposé et 40 minutes d'entretien. Le candidat est amené à mobiliser un certain nombre de connaissances au service d'une problématique.

Statistiques et bilan

La moyenne de la prestation orale est de 8,25/20, les notes allant de 1 à 13,50. En ce qui concerne l'exposé, le jury a observé une volonté des candidats de proposer une thématique en relation avec leur prestation physique. Pour les moins bons candidats, l'exposé s'est avéré descriptif, narratif, sans réelle utilisation de l'outil vidéo. Pour les bons candidats en revanche, deux principaux cas de figure ont pu être identifiés : soit une entrée par la pratique pour formaliser une problématique, soit une entrée par un cadre théorique pour interpréter celle-ci. Dans les deux cas, les candidats ont su mettre à profit les deux ou trois séquences généralement choisies pour illustrer et argumenter leur problématique. Le jury invite les candidats à se centrer sur des images représentatives, en nombre limité, et à focaliser leur argumentation sur les éléments remarquables. Par exemple, pour traiter du thème de « la prise de risque », un bon candidat est capable de choisir deux ou trois images montrant une rupture nette dans l'échange. Ensuite, il doit mettre en synergie l'analyse de son propre système de jeu (ex. jeu à mi-distance) et celui de l'adversaire (ex. attaquant près de la table), la logique interne du tennis de table, les travaux d'un spécialiste (ex. le calibrage étudié par Gilbert Arzel), les données statistiques issues d'une compétition internationale récente (ex. derniers championnats d'Europe), les ressources informationnelles sollicitées (ex. prise de décision et temps de réaction), etc.

Il est à noter toutefois que certaines thématiques sont mal choisies par rapport au niveau de jeu. Les prises de vues sont généralement en rapport avec la thématique de l'exposé. En revanche, elles sont peu utilisées et souvent mal exploitées. Elles pourraient pourtant apporter un véritable complément à l'analyse de la motricité en situation. Le jury invite les candidats à choisir une thématique qui prend en compte à la fois les aspects tactiques et stratégiques et les aspects techniques de l'activité. Les consignes données par le jury au(x) plastron(s) entre les deux séquences de jeu peuvent être analysées par le candidat pour mieux analyser son jeu et son adaptation avec celui du plastron.

L'entretien est révélateur de la préparation du candidat. Lors du premier temps de questionnements, le candidat a souvent des difficultés à justifier la cohérence et la pertinence entre leur cadre d'analyse, le choix du thème et celui des images. Lors du second, les analyses d'ordre biomécanique, énergétique, psychologique, technico-tactiques ou culturel, visent d'une part à identifier l'assimilation par le candidat des connaissances scientifiques et technologiques et, d'autre part à examiner leurs mises en relation. Dans le champ des transformations envisagées, le jury attend des propositions précises et en rapport avec les problèmes soulevés. Des compétences sont alors requises dans le domaine de l'apprentissage de certains coups techniques (comme le top spin par exemple), de leur enchaînement (service-3^{ème} balle) et des différentes formes de déplacement (pas glissés, pivot, pas croisés, etc.). De même, il faut avoir réfléchi sur les notions de vitesse, d'accélération, d'effets et des trajectoires de balles, des types d'incertitude, de prise d'information, de schémas tactiques et de gestion du rapport de force.

Globalement, trois niveaux de prestation ont pu être identifiés :

- les candidats restant sur un constat et une description des images, parfois en décalage avec le thème choisi ;
- les candidats qui parviennent à mettre en relation des éléments d'analyse avec leur prestation du jour, même si cette démarche est parfois induite par le jury ;
- les candidats qui interprètent les séquences sur la base d'éléments scientifiques et techniques.

Conseils de préparation

Le jury invite les candidats à se préparer en s'informant de la littérature pongiste autant que les articles scientifiques qui peuvent être appliqués au tennis de table. L'évocation d'un ou deux auteurs au cours de l'oral ne paraît pas suffisant au regard des exigences de l'épreuve. Par ailleurs, un entraînement associant la manipulation de l'outil vidéo et l'exposé s'impose afin d'éviter les multiples temps morts et hésitations constatés.

VOLLEY-BALL

Les conditions de l'épreuve pour la session 2009 étaient conformes aux modalités précisées par le B.O Spécial n°3 du 17 mai 2007. Nouvelle activité physique et sportive inscrite parmi les épreuves d'admission de l'oral 3, il s'agit ici de faire un bilan général des observations faites à l'occasion de la session 2009 afin d'aider les candidats des sessions suivantes dans leur préparation.

1. PRESTATION PHYSIQUE

Conditions du déroulement de l'épreuve

L'épreuve, d'une durée de 40 minutes douce comprise, proposait deux temps :

- un temps obligatoire de jeu à 4 contre 4 sur un terrain réglementaire de 9m sur 18m avec une hauteur de filet de 2,43m pour les candidats et de 2,24m pour les candidates, d'une durée deux fois 7 minutes entrecoupé de 6 minutes de repos.
Le joueur au service était considéré comme joueur arrière et devait respecter les conditions réglementaires liées à ce statut (pénétration, contre et attaque interdite au dessus du filet en zone avant, attaque depuis la zone arrière).
Le candidat avait à disposition trois joueurs partenaires dans le cadre d'une opposition avec une équipe composée de 4 joueurs permettant un rapport de force équilibré.
Cette partie de l'épreuve était filmée en continu.
- Un temps facultatif : au début de l'épreuve, le jury proposait au candidat une fiche à renseigner concernant une prise de vue complémentaire qui ne pouvait être réalisée qu'à l'issue des deux périodes de jeu.

L'accès au terrain de volley-ball était autorisé une demi-heure avant le début de l'épreuve. Les partenaires de jeu, garçons et filles, étaient de bon niveau régional ou national et entièrement à disposition des candidats : leur implication dans l'épreuve a été remarquable.

Bilan sur la prestation des candidats

Communication avec les partenaires et les adversaires

Les conditions de déroulement de l'épreuve permettaient aux candidats, au début de l'épreuve et durant la pause de 6 minutes entre les deux périodes de jeu, de communiquer avec leurs partenaires du jour et notamment d'organiser leur équipe.

Les candidats avaient la possibilité d'organiser leur système de jeu et son évolution en fonction de la nature de l'opposition.

De ce point de vue, deux comportements extrêmes ont été repérés. Le premier était l'absence de la mise en place d'une organisation de jeu collective initiale et d'une évolution des consignes envers les partenaires à l'occasion de la pause. Le second était la mise en place d'un système de jeu visant à dissimuler les faiblesses du candidat en imposant aux partenaires d'assurer la responsabilité entière du jeu produit.

Le jury n'est jamais intervenu pour donner des consignes de jeu ni au candidat, ni à ses partenaires de jeu. Cependant, le jury est intervenu pour donner des consignes aux adversaires visant à repérer le plus grand nombre de compétences du candidat.

Il est conseillé aux candidats d'anticiper la mise en place d'organisations de jeu qui prennent en compte le contexte réglementaire de l'épreuve et l'expression pour le candidat d'un registre de savoir faire variés.

Prestation en jeu

La prestation du candidat ne pouvait se réduire aux seuls éléments qui constitueraient son exposé. En effet, la moitié de la note pratique était attribuée sur la base d'une prestation complète en jeu réel, cette note représentant la moitié de la note finale.

Malgré la brièveté du temps de jeu, la rotation à trois ballons a permis de proposer aux candidats un rythme de jeu soutenu.

Les critères d'évaluation portaient sur l'identification du niveau de pratique du joueur au travers de la maîtrise des habilités spécifiques, de la capacité du candidat à assumer les différents rôles (interv

nant et/ou non intervenant sur la balle) dans le cadre des systèmes de jeu mis en place. Pour chaque critère, une caractéristique générale renvoyait au niveau de jeu du candidat : « passif ou actif inadapté ; intégré mais sans réussite ; intégré avec réussite ; actif, organisateur avec réussite ; actif, créateur et performant ».

Etait facilement observable et repérable la nature de l'influence du jeu du seul candidat sur le jeu global produit par l'ensemble de son équipe, voire même de l'affrontement collectif.

2. EXPOSÉ ET ENTRETIEN

Rappel des conditions de déroulement de l'épreuve

D'une durée totale d'une heure, le temps était découpé en trois périodes :

- 10 minutes de préparation (sans question préalable), après avoir écouté les consignes techniques du spécialiste vidéo et manipulé la télécommande ;
- 10 minutes d'exposé ;
- 40 minutes d'entretien avec le jury.

Bilan des prestations des candidats

La particularité de l'épreuve résidait dans l'utilisation d'images vidéo issues de la prestation physique du candidat et, éventuellement, de la prise de vue complémentaire.

Dans cette épreuve, si particulière, la première difficulté à affronter était bien l'appropriation de l'outil vidéo : une utilisation habile de la télécommande, un choix pertinent des images, un cadrage rapide des séquences demandées par le jury étaient un atout important pour la réussite de l'épreuve.

Ensuite, les images ne trompant pas, il revenait au candidat de construire son exposé en fonction des séquences vidéo relatives à sa prestation physique du jour et d'éviter de tomber dans le piège d'une problématique et d'une analyse anticipées qui ne bénéficiaient d'aucune accroche réelle imagée.

Les bons candidats ont su montrer :

- leur double expertise de pratiquant connaisseur de l'activité volley-ball et d'utilisateur de l'outil vidéo,
- une attitude ouverte, une réactivité positive et une analyse pertinente en réponse au questionnement du jury qui ne les surprenait jamais,
- des connaissances scientifiques, techniques et technologiques suffisantes et appropriées,
- une maîtrise indispensable des codes de communication orale.

Les candidats dont la prestation a été qualifiée de moyenne, se caractérisaient par :

- une expertise réduite en volley-ball, privilégiant un seul type d'action et/ou de stratégie,
- une attitude réflexive qui était davantage portée et induite par le questionnement du jury que par un travail préalable,
- des connaissances scientifiques et/ ou technologiques et/ou culturelles plus ou moins assurées,
- des hésitations notables dans le rapport dialectique jury – candidat.

Les candidats dont la prestation a été qualifiée d'insuffisante montraient :

- de grandes difficultés à utiliser l'outil vidéo et à relier leur propos à des séquences porteuses d'éléments explicatifs,
- des difficultés à intégrer leurs propos dans des cadres d'analyses référencés,
- une attitude d'étonnement, d'évitement devant le type de questionnement du jury,
- des connaissances scientifiques, technologiques, culturelles insuffisantes, mal maîtrisées,
- une insuffisance du niveau d'expression et de communication avec le jury.

QUATRIEME ÉPREUVE D'ADMISSION

ATHLETISME : 100h haies / 110m haies

1. CONDITIONS DE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

Le candidat effectue un 110m haies : hauteur des haies : 1m ; intervalles entre les haies : 9,14m ; distance entre le départ et la première haie : 13,72m ; distance entre la dernière haie et l'arrivée : 14,02m.

La candidate effectue un 100m haies : hauteur des haies : 0,84m ; intervalles entre les haies : 8,50m ; distance entre le départ et la première haie : 13m ; distance entre la dernière haie et l'arrivée : 10,50m.

L'épreuve se déroule sur la piste d'athlétisme du CREPS de Bourges qui ne permet qu'un seul sens de course. Les conditions de déroulement de l'épreuve et le matériel sont conformes au règlement de l'IAAF, à l'exception des contrepoids des haies qui sont placés au minimum. Les haies sont installées sur les couloirs 3, 4 et 5. Le candidat court au couloir 4. Il peut s'échauffer durant les 30 minutes qui précèdent le début de l'épreuve, sans toutefois avoir accès aux haies et au starting-block.

A partir de son heure de convocation, le candidat est autorisé à utiliser le matériel et dispose alors de 30 minutes maximum pour réaliser sa prestation.

2. ÉVALUATION :

La notation prend en compte la performance chronométrique et la maîtrise d'exécution. La note maximale de performance est en rapport avec le meilleur niveau national UNSS.

3. CONSTATS :

La moyenne de l'épreuve est de : 7,28.

Deux groupes de candidats se distinguent à l'issue de cette épreuve.

Un petit groupe de candidats qui a manifestement préparé l'épreuve en tenant compte des contraintes du concours, s'inscrit dans l'esprit d'une course de vitesse et fait preuve d'une maîtrise technique satisfaisante.

Un deuxième groupe semble manquer de préparation à l'épreuve. Ces candidats ne maîtrisent pas les fondamentaux indispensables au franchissement des haies hautes et en subissent les conséquences au cours de leur prestation. Ils font d'autre part le choix, dans l'intervalle inter-obstacles, d'un rapport amplitude / fréquence inefficace qui les pénalise fortement.

Le jury rappelle que cette épreuve de haies hautes nécessite un travail des qualités de vitesse et incite fortement les candidats à ne pas sous-estimer cet aspect dans le cadre de leur préparation.

4. CONSEILS DE PRÉPARATION :

Le 110m haies et le 100m haies sont deux courses très exigeantes sur le plan technique et psychologique. Le jury insiste donc sur la nécessité de débiter sa préparation le plus tôt possible. Un entraînement régulier basé sur les principes d'efficacité du franchissement des obstacles semble être un préalable indispensable à l'amélioration des qualités de rythme et de vitesse, nécessaires à cette course.

La prise en compte effective de ces deux dimensions, devrait permettre aux candidats d'établir une stratégie de préparation dûment planifiée qui engloberait toute la spécificité de cette épreuve.

COURSE D'ORIENTATION.

1. CONDITIONS DE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

Le texte de l'épreuve précise que le candidat doit réaliser une course au score.

Le candidat bénéficie de 30 minutes d'échauffement sur le lieu de l'épreuve avant l'heure de sa convocation. Puis 15 minutes avant sa prestation, il rentre dans la zone d'appel pour des informations complémentaires sur le protocole.

Cinq minutes avant le départ il recopie la carte mère. Lorsque le chronomètre est déclenché le candidat dispose de 30 minutes maximum pour trouver le maximum de balises.

2. CONSTATS :

Sur les douze candidats présents cette année, le jury a pu discriminer largement les prestations physiques et techniques présentées. A l'exception de quelques uns, les candidats s'étaient préparés dans l'activité course l'orientation même s'ils ne s'étaient pas tous entraînés à l'épreuve proposée.

Cinq profils de candidats ont été identifiés. Des candidats s'engagent avec précipitation dans la course et courent trop vite par rapport à leur capacité de lecture de carte. Ils trouvent très peu de balises, ils ne rentrent pas dans la forêt ou de façon anarchique et non judicieuse. Ils lisent sur la carte et interprètent des éléments cartographiés les plus simples.

D'autres candidats choisissent de suivre des lignes directrices de niveau facile et s'autorisent à rentrer dans la forêt qu'avec beaucoup de sûreté. Ils ne réalisent pas de sauts et la stratégie s'élabore en cours de progression.

Des candidats plus expérimentés sont capable de gagner du temps en réalisant des sauts simple de lignes directrices. Ils élaborent systématiquement une stratégie de course.

Les candidats confirmés s'organisent pour trouver des postes difficiles. Ils sont capables de suivre un azimuth pour s'engager avec précision dans la forêt. Leur stratégie tient compte d'une vraie connaissance de leurs capacités techniques.

Enfin les candidats experts élabore une stratégie de course en s'appuyant sur un niveau technique élevé et sur une vraie connaissance de ses capacités physiques au regard de l'échelle de la carte et de la représentation du terrain.

DANSE

L'épreuve de danse contemporaine est nouvelle cette année en Oral 4. Elle a été choisie largement tant par des candidats que par des candidates.

Le texte de l'épreuve précise que « le candidat présente au jury un solo d'une durée comprise entre 5 et 6 minutes, développant un propos artistique soutenu par des choix esthétiques, dans un espace scénique de 8m de profondeur et 10m d'ouverture. La prestation du candidat peut s'appuyer sur un monde sonore qui dans ce cas sera enregistré sur deux supports différents (CD, MP3 ou clé USB) ».

L'épreuve est publique. En revanche, aucun candidat n'est autorisé à assister en tant que spectateur. Afin de ne pas gêner le candidat, les entrées et sorties du public sont organisées à des horaires précis et le nombre de personnes est limité. Toute manifestation ou communication avec le candidat est interdite.

1. Modalités d'évaluation :

L'évaluation du solo porte d'abord sur l'interprétation du danseur (difficulté et complexité de la motricité, présence et intériorité) puis sur la composition (pertinence et originalité des choix au service de la création d'images, pertinence de la structuration chorégraphique) ; Interprétation et composition doivent être en accord avec le propos artistique.

2. Constats et analyse :

L'épreuve est généralement bien préparée. Les candidats ont tous réalisé des prestations dans le temps réglementaire de l'épreuve (précisément entre 5 et 6 minutes) et le support audio fourni était de qualité tant au niveau du montage audio que de son enregistrement. Le jury souligne le soin apporté à la cohérence des compositions chorégraphiques et à la scénographie, cependant celles-ci ne sont pas toujours servies par une motricité suffisamment complexe (mouvements en trois dimensions et enchaînés par exemple). Peu de prestations font preuve d'un véritable engagement corporel et artistique avec des prises de risques esthétiques et motrices.

C'est le niveau technique d'interprétation dansée qui permet de différencier les notes sur une large échelle.

Les qualités d'interprétation et d'engagement du danseur sont parfois parasitées par le stress du candidat. C'est pourquoi le jury conseille aux candidats d'utiliser les 30 minutes réglementaires consacrées à l'épreuve pour optimiser leur préparation (prise d'espace et filage), même si le jury est présent dans la salle.

Le jury relève le choix de parti-pris intéressants et originaux qui ne sont pourtant pas les seuls gages d'une bonne note. En effet, il est attendu que le candidat fasse preuve de compétences variées et complexes dans le champ de la danse. La communication du danseur-interprète passe par une technique corporelle spécifique située au meilleur niveau du candidat.

3. Niveaux de prestation constatés pour la session 2009

- Les très bons candidats proposent un univers plastique et poétique original, à la fois dans le thème et dans son traitement, souvent servi par une scénographie et/ou un argument élaborés. La structuration chorégraphique (logique et procédés de composition) est judicieusement choisie au regard du thème. Au niveau du mouvement dansé, les candidats font preuve d'une véritable technique corporelle dans des registres qualitatifs diversifiés. L'intensité de l'interprétation crée l'émotion esthétique.

NB : Pour accéder à l'excellence technique requise au concours, il est attendu que les candidats témoignent d'un ressenti du mouvement et d'une grande amplitude corporelle (y compris l'en-dehors) au service de l'imaginaire. La virtuosité est induite par la déclinaison et l'approfondissement de tous les paramètres du mouvement au service du propos artistique développé.

- Les candidats aux notes les plus basses restent dans un registre quotidien de mouvements peu évolutifs et peu maîtrisés. Les éléments gestuels choisis sont juxtaposés, c'est-à-dire sans liaison entre eux, souvent répétés à l'identique, et leur succession est peu signifiante. Il en ressort une certaine monotonie. En outre, la motricité proposée, d'une grande simplicité, témoigne d'une insuffisance technique.
- Les candidats de niveau moyen présentent une chorégraphie sans relief pour les raisons suivantes :
 - une pauvreté du vocabulaire gestuel choisi
 - et/ou une écriture chorégraphique peu évocatrice
 - et/ou une structure chorégraphique peu lisible
 - et/ou une juxtaposition d'actions sans grande complexité et sans lien entre elles
 - et/ou une présence discontinue ou parasitée par le stress

4. Conseil au candidat :

- Il est important que le candidat veille au soin apporté au costume choisi afin d'appuyer son propos. En effet, une tenue adaptée participe à la création de l'univers poétique.
- En outre, nous invitons les futurs candidats à se préparer plus spécifiquement à la motricité dansée.
- La présentation d'un titre ou d'un argument au jury avant la prestation (message poétique, montage photo, collage, objets évocateurs, ...) peut être utile si elle est en continuité avec l'univers poétique développé. Ce support n'est cependant pas obligatoire.

JUDO

1. CONDITIONS DE DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve s'est déroulée dans le gymnase du CREPS du Centre à Bourges. Les candidats ont bénéficié d'excellentes conditions matérielles. Ils disposaient d'une surface d'échauffement de 4 m sur 7 m et d'une surface d'évolution de 10 m sur 10 m. Deux plastrons ont été mis à leur disposition pour la durée de l'épreuve.

L'épreuve s'est déroulée en deux temps :

- une prestation libre en *yaku soku geiko* d'une durée de 5 minutes suivi d'un temps de repos équivalent
- deux *randori* de 4 minutes séparés par 5 minutes de repos.

2. CONSTATS ET ANALYSE

Le niveau de pratique des plastrons mis à disposition par le jury a permis à chaque candidat de s'exprimer au mieux de ses possibilités. Bien que le niveau de pratique des quatre candidats présents se soit révélé hétérogène, le jury a noté un réel souci de préparation à l'épreuve. Cependant, les schémas tactiques présentés n'ont pas reflété une vision suffisamment construite des situations de combat. Le jury n'a pas observé une exploitation suffisamment riche des formes de déplacement et des possibilités de saisies (*kumi kata*) comme préalable à la préparation des attaques. La mise en relation des techniques et des différents secteurs de l'affrontement (debout, liaison debout-sol, sol) s'est avérée incomplète.

Certains candidats sont restés trop passifs dans le domaine des saisies. Seul un candidat a cherché à imposer son *kumi kata*.

Les feintes, les confusions, les actions anticipées, les changements de rythme à l'origine des opportunités les plus favorables constituent un domaine que seuls les meilleurs candidats ont su explorer. Il en est de même pour les liaisons debout-sol dont les réalisations manquaient assez souvent de réalisme et d'efficacité.

Certains candidats se sont enfermés dans le seul rôle de l'attaquant, tant au sol que debout. Une telle attitude n'a pas favorisé la continuité et la complémentarité des actions offensives. Ainsi, peu de candidats ont su démontrer à partir d'une prise d'initiative initiale plusieurs actions s'adaptant aux comportements défensifs de leur adversaire. A contrario, un candidat a adopté un comportement exagérément défensif.

Les candidats ont fait preuve d'un niveau de condition physique convenable qui leur a permis de gérer le rapport d'opposition et de maintenir une fréquence d'attaque suffisante tout au long des deux *randori*.

3. EVALUATION

Le niveau le plus faible se caractérise par une absence de schéma tactique. Les techniques utilisées sont juxtaposées et manquent de variété. Elles ne peuvent être exécutées que dans un contexte d'opposition très faible. Les saisies sont très souvent inadaptées et ne permettent alors d'assurer ni contrôle de l'adversaire ni la réalisation des actions tant offensives que défensives. Les déplacements ne sont pas de nature à assurer l'équilibre du candidat. L'efficacité offensive est insuffisante pour faire chuter les plastrons lors du *randori*.

Le niveau moyen se caractérise par une plus grande variété d'attaques et une meilleure prise d'opportunités. La continuité des attaques devient une préoccupation offensive. Le niveau d'opposition s'élève au travers d'une plus grande efficacité défensive. Des séquences au sol apparaissent. On constate cependant des faiblesses dans la pertinence et l'efficacité des actions. Les candidats de ce niveau ont su gérer leur effort sur l'ensemble de l'épreuve.

Le meilleur niveau se caractérise par des attaques pertinentes et efficaces mettant en œuvre des schémas tactiques plus élaborés. La saisie est intégrée au comportement offensif et défensif. La continuité des actions, plus présente, permet d'enchaîner pour faire chuter ou suivre efficacement au sol. Le rapport de force s'élève permettant un niveau d'intensité plus élevé de l'affrontement et une réelle interaction avec les plastrons.

4. CONSEILS DE PREPARATION

L'épreuve de judo nécessite une préparation physique spécifique.

Le jury tient à rappeler que le *yaku soku geiko* est un exercice d'entraînement dans lequel les deux partenaires exécutent des techniques et des séquences tactiques de leur choix. En aucun cas, il ne peut s'agir d'un exercice de démonstration réalisé par le seul candidat.

Le jury attend que les candidats maintiennent la qualité et la fréquence des attaques tout au long de l'épreuve grâce à une gestion optimale de leurs ressources techniques, physiques et mentales.

Le *yaku soku geiko* et le *randori* doivent permettre l'illustration de l'efficacité combative et de la gestion du rapport de force. Durant ces exercices, le jury souhaite que le candidat démontre sa maîtrise des systèmes d'attaque et de défense : opportunités variées, continuité et complémentarité des actions dans la pratique du judo debout et au sol.